

LE RÉPERTOIRE COMPLET DE LA FORMATION MUNICIPALE 2020

ÉLUS·ES

DIRECTEURS GÉNÉRAUX

PERSONNEL CADRE

PROFESSIONNELS

OFFICIERS









DIRECTION DE L'ÉDITION

- Me Anne-Marie Béchard
- Line-Sylvie Perron

DIRECTION ARTISTIQUE

- Audrey Grimard

RÉDACTION

- Association des directeurs municipaux du Québec
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
- Fédération québécoise des municipalités
- La Mutuelle des municipalités du Québec

RÉVISION ET COORDINATION

- Mylène Guindon
- Stéphanie Roy
- Marc Sparano

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le genre masculin est utilisé et désigne les femmes autant que les hommes.

© Fédération québécoise des municipalités | 2020



LE RÉPERTOIRE COMPLET DE LA FORMATION MUNICIPALE

2020-2021

Le Répertoire complet regroupe les principales formations offertes aux administrateurs, aux élus·es, aux gestionnaires et aux officiers municipaux leur permettant d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions respectives.

Conçues, développées, régulièrement mises à jour, et proposées sous différents formats pour convenir à tous, ces formations visent à aider les acteurs du milieu municipal à réaliser leurs mandats respectifs avec professionnalisme et dans le respect des rôles et responsabilités de chacun.

Découvrez l'offre de formation spécifique de chacun des partenaires:

 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

- Fédération québécoise des municipalités (FQM)

- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

TABLE DES MATIÈRES

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	. 8	Communiquer avec les élus-es, les citoyens	
Mot de la présidente de l'ADMQ			.19
LISTE DES COURS		La planification stratégique moins compliquée qu'il n'y paraît	20
DESCRIPTION DES COURS	.12	L'impact de l'arrivée de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans la gestion des appels	
ABC/DG	12		20
Webinaires	. 12	Accès à l'information et protection des données personnelles	20
Réussir les séances du conseil	13	Protection de l'environnement et conservation	20
Rendez-vous technique - CN		des milieux humides	20
Les alternatives de financement des infrastructures municipales		Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108	20
Rendez-vous technique - Hydro-Québec		Webinaires en rediffusion	
Projets privés en zone agricole : enjeux et défis		Encadrement des chiens selon le nouveau	
pour les municipalités	.14	règlement provincial, que faire?	.21
Le Règlement de gestion contractuelle - Avantages et inconvénients de l'exemption d'appel d'offres pour		Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal	.21
les contrats de moins de 105 700 \$		Remboursement des dépenses des élus es et des employés municipaux	21
Occupation temporaire d'un terrain privé pendant des travaux municipaux		SEAO - Une démarche pas-à-pas concernant les principales actions à poser	
L'ABC de l'expropriation		Un climat de travail perturbé, comment y survivre?	
Les nouveaux pouvoirs généraux de taxation et de redevances		Comment faire respecter vos règlements d'urbanisme? Capter et diffuser les séances du conseil municipal	.21
HIVER 2021		Webinaires de la Grande Webdiffusion gestion municipal	
Formations en salle		Le paiement des frais accessoires ou extras	
Le harcèlement sous toutes ses formes.	.15	à un contrat : quand et comment?	.21
ABC/DG	.15	La coopération municipale : comment faire plus avec moins?	.21
Webinaires L'ABC pour modifier un règlement d'urbanisme	16	Top 10 des non-conformités les plus fréquentes	
La rémunération dans les municipalités, un problème récurrent		en matière de soumission Litiges entre voisins : comment réagir lorsqu'une	
Les droits sur les mutations et si on y jetait un coup d'oeil?		municipalité est impliquée indûment? La responsabilité civile des municipalités dans l'exercice	
Le développement du territoire : comprendre	.10	de diverses compétences	
les outils de base	.16	Regard sur la jurisprudence 2019-2020 Le droit de propriété des municipalités à l'égard	.21
L'ABC d'un règlement d'emprunt	.16	des chemins	.21
Comment bien rédiger un procès-verbal et un avis public?	.17	Les infractions relatives aux nuisances : comment obtenir des résultats concrets?	.21
PRINTEMPS 2021		Capsules informatives	
Formations en salle		Trucs et astuces pour la préparation et l'adoption	
Les dernières nouveautés législatives		du budget municipal	22
ABC/DG	.17	Le bilan financier : l'importance de savoir le lire et l'interpréter	22
Webinaires		La gestion des contrats de construction	
Élections municipales 2021 - Astuces pour des élections sans pépin	18	La vente des biens appartenant à une municipalité	
Comment gérer un employé problème : une approche		FORMATION EN LIGNE	
disciplinaire ou non disciplinaire?	.18	Cours de certification en ligne	
Suivi et contrôle budgétaires		C1 - Directeur général et secrétaire-trésorier :	
Comptabilité : comprendre la base	.18	environnement légal, politique et public	
Les conflits d'intérêts : comprendre les règles,		C2 - Comptabilité municipale	
comprendre mon rôle	.19	C3 - Budget municipal	23
Les bonnes pratiques en génie des milieux hydriques FORMATIONS DISPONIBLES EN TOUT TEMPS	.19	C4 - Préparation et rédaction de documents : du procès-verbal à l'écriture de règlements	
En salle sur demande (groupes privés)		et politiques RABAIS MMQ C5 - Adjudication des contrats municipaux :	23
Les ressources humaines, un casse-tête? Outils et pratiques pour s'y retrouver	19	fondements, obligations et contrôles RABAIS MMQ	
Optimiser certaines pratiques de comptabilité et de		Cours de spécialisation en ligne	25
finances municipales et démystifier les taux variés	.19	Cours de spécialisation en ligne S7 - Évaluation foncière municipale : le processus de confection du rôle d'évaluation et sa continuité	23

S8 - Préparation et rédaction des appels d'offres municipaux RABAIS MMO	Partie 3 du Code de construction du Québec
Informations générales et modalités d'inscription	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 36
	Mot du président de la FQM et de la MMQ37
	CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES
CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX	LISTE DES COURS
EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT	DESCRIPTION DES COURS
DU QUÉBEC 26	Cours obligatoires
Mot du président de la COMBEQ	Le comportement éthique
LISTE DES COURS	Les rôles et responsabilités des élus·es
DESCRIPTION DES COURS	Maîtrisez vos dossiers municipaux
Cours obligatoires	La gestion financière municipale
La gestion efficace des plaintes et les recours en cas de	DIPLÔME D'ADMINISTRATEUR/D'ADMINISTRATRICE MUNICIPAL-E
manquement aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour	LISTE DES COURS
Lecture de plans et devis et initiation au Code	DESCRIPTION DES COURS
de construction du Québec29	Cours de concentration
Le rôle de l'officier municipal et l'application des lois et règlements d'urbanisme RABAIS MMQ29	Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats
Cours de concentration en bâtiment	La planification stratégique NOUVELLE FORMULE
Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme29	La préparation et la participation des élus·es aux assemblées du conseil municipal (atelier)
Partie 9 du Code de construction du Québec	La prise de décision en urbanisme
Cours de concentration en environnement	Cours à option
La gestion des lacs et des cours d'eau	Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans le milieu municipal
et des plaines inondables (PPRLPI)	NOUVEAU EN LIGNE 41
Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux	Le coût de revient des activités municipales NOUVEAU
usées des résidences isolées (Q-2, r.22)	Les droits des élus-es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions NOUVEAU
Cours à option	Le rôle d'une municipalité en matière de santé publique
Atelier de perfectionnement sur le Règlement Q-2, r.22 : la lecture des plans et les demandes de permis	Les mécanismes de mise en commun : comment faire les bons choix NOUVEAU
Emission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter RABAIS MMQ	Atelier pratique : l'entrevue radio et télé
Épandage des sels de voiries : limiter les	Communiquer efficacement
impacts sur l'environnement tout en assurant la sécurité routière NOUVEAU	Générez un succès populaire dans vos projets
Étude de cas : la stabilisation des rives	de l'acceptabilité sociale
Initiation au Règlement Q-2, r.22 RABAIS MMQ	La communication avec les médias et avec les citoyens 43 La gestion contractuelle en deçà de 105 700 \$ NOUVEAU 43
souterraines NOUVEAU	La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale
une installation septique? NOUVEAU	La participation publique : au-delà du référendum
L'insalubrité des bâtiments - Modules 1 et 2	Le comité consultatif d'urbanisme : un outil de
Le rôle du conciliateur-arbitre (personne désignée) 32	démocratie participative au service de la collectivité
Le zonage agricole	Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et les MRC44
Les mystères du lotissement et des avis de motion	MRC, les clés d'une gouvernance régionale efficace
Les systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, r.2233 Participation publique ou référendum?	Le service à la clientèle et la gestion des situations conflictuelles

Mariage civil et union civile EN LIGNE			
Maximiser votre impact auprès des divers paliers de décision44			
Cours à option - en formule privée exclusivement			
Interactions entre la mairesse ou le maire, le conseil municipal et la direction générale : qui fait quoi en matière de ressources humaines?			
Le développement et le financement de la culture en milieu municipal			
Les programmes d'aide financière comme outil de développement			
Les relations du travail et la gestion des conflits			
Rôles et pouvoirs des administrateurs des OBNL 45			
DIPLÔME EN LEADERSHIP MUNICIPAL			
LISTE DES COURS			
DESCRIPTION DES COURS			
Cours de concentration			
Se connaître : développement du leader EN LIGNE 47			
Introduction au leadership NOUVELLE FORMULE			
Parler en public — Atelier pratique			
Travail d'équipe NOUVELLE FORMULE			
Initier le changement			
Initiation au coaching			
Communiquer avec impact en tant qu'élue			
Assumer son leadership en tant qu'élue :			
phase 2 NOUVEAU 48			
Les outils pour bien recruter			
Communauté de pratique			
LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX			
CONFÉRENCES WEB ET CAFÉS WEB50			
Informations générales et modalités d'inscription 52			

LA MUTUELLE DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
LISTE DES COURS
DESCRIPTION DES COURS
Formations
Aménagement sécuritaire et entretien préventif de sentiers récréatifs
Baignade publique : voyez comment maximiser la sécurité des baigneurs
Gestion des eaux pluviales : amorcez un véritable exercice de planification
Les cyberattaques, un risque municipal bien réel50
Les risques d'incendie dans les municipalités : identification, prévention et réduction
L'officier municipal : démystifier le rôle complexe de cet acteur clé en aménagement du territoire
Webinaires
Études de cas : comment réduire les risques d'erreurs dans les activités d'urbanisme
comment les éviter?
Auto-inspection en électricité : vos installations électriques sont-elles bien protégées et entretenues?
La gestion de vos risques municipaux grâce à une méthode simple et efficace5:
Les zones de mouvements de sol : qu'est-ce que c'est? 5
Informations générales et modalités d'inscription

TABLE DES MATIÈRES

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC



MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'ADMQ : LEADER
EN FORMATION POUR
LES GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) est consciente de la réalité professionnelle avec laquelle ses membres ainsi que l'ensemble des gestionnaires municipaux doivent composer au quotidien. C'est pourquoi elle a mis en place un programme de formation en salle et en ligne reconnu qui répond à la grande majorité de leurs préoccupations, en fonction de l'actualité et de leurs besoins exprimés.

Les formations proposées par l'ADMQ sont disponibles en salle dans toutes les régions du Québec. D'autres formations sont également disponibles en webinaires, en capsules vidéo ou en ligne. Il est également possible de prévoir des formations sur demande, selon les besoins, et ce, directement dans une municipalité.

UNE FORMATION EN LIGNE UNIQUE AU QUÉBEC

Conçu spécifiquement pour répondre aux besoins et aux exigences de la triple fonction de directeur général, de greffier et de trésorier municipal, le prestigieux programme de formation en ligne menant au titre de Directeur municipal agréé (DMA) comprend six cours de certification et six cours de spécialisation pour parfaire les connaissances. Tous les cours peuvent être suivis de manière individuelle sans nécessairement s'inscrire au parcours menant au DMA.

UNE FORMATION POUR LA RELÈVE ET LES NOUVEAUX DG : ABC/DG

Au cours de la dernière année, l'ADMQ a également développé une toute nouvelle formation incontournable pour les gestionnaires municipaux qui possèdent moins de trois ans d'expérience : ABC/DG. Offerte en salle à Québec, cette formation de deux jours permet aux nouveaux directeurs généraux et secrétairestrésoriers de ressortir parfaitement outillés pour bien démarrer leur carrière. Cette formation est offerte tout à fait gratuitement aux membres réguliers de l'ADMQ. Toutes les modalités d'inscription se retrouvent dans ce Répertoire complet de formation municipale.

Grâce au présent Répertoire, les gestionnaires municipaux ont accès à toutes les formations et activités de perfectionnement de l'ADMQ ainsi qu'à celles offertes aux élus·es et aux professionnels qui exercent au sein du monde municipal. La réalisation de ce document illustre bien le niveau de collaboration qu'entretient l'ADMQ avec les autres organisations municipales, dont la FQM, la COMBEQ et la MMQ.

Avec les formations de l'ADMQ, les municipalités du Québec pourront ainsi compter sur des gestionnaires compétents et formés qui auront à cœur de construire leur avenir et qui se démarqueront par leur excellence.

Sophie Antaya

LISTE DES COURS¹

AUTOMNE 2020

- ABC/DG

Wehinaires

- Réussir les séances du conseil
- Rendez-vous technique CN
- Les alternatives de financement des infrastructures municipales
- Rendez-vous techniqueHydro-Québec
- Projets privés en zone agricole : enjeux et défis pour les municipalités
- Le Règlement de gestion contractuelle - Avantages et inconvénients de l'exemption d'appel d'offres pour les contrats de moins de 105 700 \$
- Rendez-vous techniqueBourget
- Occupation temporaire d'un terrain privé pendant des travaux municipaux
- L'ABC de l'expropriation
- Les nouveaux pouvoirs généraux de taxation et de redevances

HIVER 2021

Formations en salle

- Le harcèlement sous toutes ses formes
- ABC/DG

Wehinaires

- L'ABC pour modifier un règlement d'urbanisme
- La rémunération dans les municipalités, un problème récurrent
- Les droits sur les mutations... et si on y jetait un coup d'œil?
- Le développement du territoire : comprendre les outils de base
- L'ABC d'un règlement d'emprunt
- Comment bien rédiger un procès-verbal et un avis public?

PRINTEMPS 2021

Formations en salle

- Les dernières nouveautés législatives
- ABC/DG

Wehinaires

- Élections municipales 2021
 Astuces pour des élections sans pépin
- Comment gérer un employé problème : une approche disciplinaire ou non disciplinaire?
- Suivi et contrôle budgétaires
- Comptabilité : comprendre la base
- Les conflits d'intérêts : comprendre les règles, comprendre mon rôle
- Les bonnes pratiques en génie des milieux hydriques

¹ Pour s'inscrire à une formation, rendez-vous sur notre site Internet www.admq.qc.ca, que vous soyez membre ou non! Pour toute question, contactez Joannie Dallaire, agente à la formation et aux événements de l'ADMQ, au 418 647-4518, poste 207 ou par courriel à formation@admq.qc.ca.

FORMATIONS DISPONIBLES EN TOUT TEMPS

En salle sur demande (groupes privés)

- Les ressources humaines, un casse-tête? Outils et pratiques pour s'y retrouver
- Optimiser certaines pratiques de comptabilité et de finances municipales et démystifier les taux variés
- Communiquer avec les élus·es, les citoyens et les médias
- La planification stratégique... moins compliquée qu'il n'y paraît
- L'impact de l'arrivée de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans la gestion des appels d'offres municipaux
- Accès à l'information et protection des données personnelles
- Protection de l'environnement et conservation des milieux humides
- Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108

Webinaires en rediffusion

- Encadrement des chiens selon le nouveau règlement provincial, que faire?
- Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal
- Remboursement des dépenses des élus·es et des employés municipaux
- SEAO Une démarche pas-à-pas concernant les principales actions à poser
- Un climat de travail perturbé, comment y survivre?
- Comment faire respecter

vos règlements d'urbanisme?

- Capter et diffuser les séances du conseil municipal

Webinaires de la *Grande*Webdiffusion gestion municipale

- Le paiement des frais accessoires ou extras à un contrat : quand et comment?
- La coopération municipale : comment faire plus avec moins?
- Top 10 des non-conformités les plus fréquentes en matière de soumission
- Litiges entre voisins : comment réagir lorsqu'une municipalité est impliquée indûment?
- La responsabilité civile des municipalités dans l'exercice de diverses compétences
- Regard sur la jurisprudence 2019-2020
- Le droit de propriété des municipalités à l'égard des chemins
- Les infractions relatives aux nuisances : comment obtenir des résultats concrets?

Capsules informatives

- Trucs et astuces pour la préparation et l'adoption du budget municipal
- Le bilan financier : l'importance de savoir le lire et l'interpréter
- La gestion des contrats de construction
- La vente des biens appartenant à une municipalité

FORMATION EN LIGNE

COURS DE CERTIFICATION EN LIGNE

- **C1** Directeur général et secrétaire-trésorier : environnement légal, politique et public
- C2 Comptabilité municipale
- C3 Budget municipal
- C4 Préparation et rédaction de documents : du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques
 RABAIS MMQ
- **C5** Adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles

 RABAIS MMQ
- **C6** Fiscalité et financement des municipalités

COURS DE SPÉCIALISATION EN LIGNE

- \$7 Évaluation foncière municipale :
 le processus de confection du rôle d'évaluation et sa continuité
- **\$8** Préparation et rédaction des appels d'offres municipaux

 RABAIS MMQ
- S9 Pratiques de gestion municipale : de la communication à l'atteinte des résultats
- S10 Archivage et accès aux documents municipaux et protection des renseignements personnels
- **\$11** Protection et aménagement du territoire de la municipalité dans un contexte de développement durable
- **\$12** Gestion de projet : de la conception à l'évaluation

DESCRIPTION DES COURS

AUTOMNE 2020

ABC/DG

Une formation incontournable pour les gestionnaires municipaux qui détiennent moins de trois ans d'expérience dans le domaine, en plus d'être gratuite pour les membres réguliers de l'ADMQ! Animée essentiellement par une avocate en droit municipal et un directeur général d'expérience, cette formation traite de nombreux sujets afin d'offrir une base solide de connaissances.

D'abord, le participant se familiarise avec la réalité de la fonction d'un directeur général et secrétaire-trésorier (champs de compétences des municipalités, principaux intervenants qui gravitent autour des municipalités ainsi que les rôles et responsabilités liés à la fonction). Par la suite, le participant apprend les rudiments essentiels liés aux séances du conseil (fonctionnement, procès-verbal), aux conflits d'intérêts et aux modalités des avis publics. De plus, il s'initie aux règles et obligations encadrant les appels d'offres et les contrats municipaux, de même que la trésorerie.

De surcroît, grâce à des intervenants spécialisés externes, le cours donne des outils sur la gestion des ressources humaines (dotation, supervision et encadrement, relations de travail, etc.) et des communications (comment bien présenter ses outils, gestion des médias sociaux, etc.). Finalement, il obtiendra des informations clés relatives aux élections municipales, à la gestion de projets ainsi qu'à l'accès à l'information et aux archives municipales.

Êtes-vous prêts pour ce marathon technique et intellectuel? Faites partie d'un groupe de 40 participants, en plus d'assister à un webinaire post-formation de type « Questions / Réponses ». Pour les modalités d'inscriptions, surveillez les infolettres et notre site Internet www.admg.gc.ca.

Wehinaires

RÉUSSIR LES SÉANCES DU CONSEIL

WEBINAIRE 90 MINUTES

MEMBRE ADMQ: 99 \$ / NON-MEMBRE: 152\$

LE MERCREDI 7 OCTOBRE 2020 À 10 HM° Pierre Laurin, TREMBLAY BOIS AVOCATS

Une multitude de règles encadrent la tenue des séances du conseil. De l'avis de communication à l'expression du vote, en passant par le maintien du quorum, de l'ordre et du décorum, cet atelier propose une revue des règles que les directeurs généraux sont appelés à appliquer pour s'assurer de la validité des décisions du conseil.

RENDEZ-VOUS TECHNIQUE - CN

WEBINAIRE 60 MINUTES

MEMBRE ADMQ: GRATUIT

LE VENDREDI 9 OCTOBRE 2020 À 10 H

Pourquoi les passages à niveau sont-ils une responsabilité partagée? Au CN, la sécurité est une valeur fondamentale et les gestes que nous posons visent à devenir le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord. Malgré tout, des incidents surviennent encore à proximité des chemins des fers, notamment aux passages à niveau. Le Comité d'examen sur la Loi sur la sécurité ferroviaire 2017-2018 reconnaît que la sécurité aux passages à niveau est une responsabilité partagée entre les autorités routières et les chemins de fers. Ce webinaire expliquera comment cette responsabilité partagée se traduit au quotidien, notamment en ce qui a trait à l'entretien, aux demandes d'ouverture ou de fermeture de passages à niveau, au sifflement des trains et autres.

LES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

WEBINAIRE

75 MINUTES

MEMBRE ADMQ: 99 \$ / NON-MEMBRE: 152\$

LE MERCREDI 14 OCTOBRE 2020 À 10 H M° Sébastien Dorion, DUNTON RAINVILLE - AVOCATS ET NOTAIRES

La conception et la construction d'infrastructures municipales entraînent nécessairement l'obligation de les financer. Dans le cadre et au-delà du règlement d'emprunt et de la taxation, il existe plusieurs alternatives et particularités légales s'appliquant au financement des infrastructures qu'il serait utile, pour un directeur général, de connaître, afin de mieux l'outiller dans sa gestion des fonds publics.

RENDEZ-VOUS TECHNIQUE - HYDRO-QUÉBEC

WEBINAIRE

60 MINUTES

MEMBRE ADMQ: GRATUIT

LE MARDI 20 OCTOBRE 2020 À 10 H

Solidement implantée partout au Québec, Hydro-Québec constitue un formidable levier de développement pour l'économie et la société québécoise. Afin de contribuer au rebond de l'économie au sortir de la crise du coronavirus, Hydro-Québec a annoncé plusieurs mesures ciblées : pause des investissements à l'étranger et devancement de certains investissements futurs au Québec, bonification du soutien aux entreprises pour la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, collaboration avec différents partenaires afin de faciliter le déploiement d'Internet haute vitesse en région, augmentation de la capacité du réseau électrique dans différentes régions afin de faciliter leur développement, nouvelle offre tarifaire afin d'appuyer le secteur des serres, etc. Martin Imbleau, vice-président - Stratégies d'entreprise et développement des affaires, dresse un portrait des mesures prises pour stimuler l'économie de toutes les régions du Québec.

PROJETS PRIVÉS EN ZONE AGRICOLE : ENJEUX ET DÉFIS POUR LES MUNICIPALITÉS

WEBINAIRE 75 MINUTES

MEMBRE ADMQ: 99 \$ / NON-MEMBRE: 152\$

LE MERCREDI 21 OCTOBRE 2020 À 10 H M° Simon Letendre et M° François Montfils, THERRIEN COUTURE JOLICOEUR

Dans le cadre de cet atelier, les participants en apprendront davantage sur les rôles des municipalités en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et des pouvoirs d'intervention disponibles afin de bien soutenir et accompagner les citoyens et entreprises dans leurs projets.

LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE - AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE L'EXEMPTION D'APPEL D'OFFRES POUR LES CONTRATS DE MOINS DE 105 700 \$

WEBINAIRE 75 MINUTES

MEMBRE ADMQ: 99 \$ / NON-MEMBRE: 152\$

LE MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020 À 10 H M° Élaine Francis et M° Caroline P. Fontaine, VOX AVOCATS

Deux ans après les projets de loi 122 et 155, c'est le temps de faire un bilan sur les pouvoirs accordés aux municipalités en matière de gestion contractuelle. Votre règlement de gestion contractuelle a-t-il été revu? Vous hésitez à vous prévaloir des nouveaux pouvoirs? Quel est le rôle des gestionnaires?

RENDEZ-VOUS TECHNIQUE - BOURGET

WEBINAIRE 60 MINUTES

MEMBRE ADMQ: GRATUIT

LE JEUDI 12 NOVEMBRE 2020 À 10 H

Présentation de nos solutions écologiques pour l'entretien des routes soit l'abat-poussière, le traitement de surface et les déglaçants liquides. Nous aborderons les différentes techniques et les divers aspects, dont les caractéristiques, les méthodes d'utilisation ainsi que les énormes bénéfices pour l'ensemble des municipalités du Québec tout en favorisant des produits entièrement québécois et canadiens.

OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN PRIVÉ PENDANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

WEBINAIRE

90 MINUTES

MEMBRE ADMQ: 99 \$ / NON-MEMBRE: 152 \$

LE JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 À 9 H 30 M° Pier-Olivier Fradette, LAVERY

Les municipalités occupent des terrains sur leur territoire pour différentes raisons, par exemple, installer des conduites, déposer de la neige, drainer un chemin dans un fossé ouvert ou aménager un chemin public. Il arrive cependant des cas où les terrains occupés le sont sans avoir fait l'objet d'autorisations expresses de leur propriétaire. Quelles sont les conséquences d'une telle occupation d'un terrain privé sans titre par la municipalité? C'est ce à quoi cet atelier permettra de répondre.

L'ABC DE L'EXPROPRIATION

WEBINAIRE

90 MINUTES

MEMBRE ADMQ: 99 \$ / NON-MEMBRE: 152\$

LE MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020 À 10 H M° Philippe Asselin et M° Matthieu Tourangeau, MORENCY

Le Code civil du Québec prévoit qu'un « propriétaire ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est par voie d'expropriation faite suivant la loi [...] et moyennant une juste et préalable indemnité ». Une municipalité peut entreprendre un recours en expropriation à défaut de pouvoir s'être entendue de gré à gré avec le propriétaire. Dans le cadre d'un tel recours, la loi impose une procédure stricte qui doit être suivie. Les directeurs généraux ont tout intérêt à connaître davantage cette procédure et les étapes d'un tel dossier, le tout pour être mieux outillés lors de négociations d'achat de terrain.

LES NOUVEAUX POUVOIRS GÉNÉRAUX DE TAXATION ET DE REDEVANCES

WEBINAIRE

90 MINUTES

MEMBRE ADMQ: 99 \$ / NON-MEMBRE: 152\$

LE MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020 À 10 H M° Axel Fournier, PFD AVOCATS

Cette conférence résume les balises encadrant les nouveaux pouvoirs de taxation et de redevances accordés aux municipalités par le projet de loi 122. Dans un deuxième temps, la formation aborde les considérations pratiques relativement à l'exercice de ces pouvoirs (champs de taxation possibles, défis liés à la perception, risque de contestation juridique).

HIVER 2021

Formations en salle

LE HARCÈLEMENT SOUS TOUTES SES FORMES

EN SALLE*

HIVER 2021 / 6 HEURES OFFERTE DANS TOUTES LES RÉGIONS

Cette formation fournira aux gestionnaires municipaux les outils utiles pour assurer leur rôle et leurs responsabilités dans la mise en place de la politique visant à contrer le harcèlement sous toutes ses formes qui est vigueur dans les municipalités.

On oublie trop souvent que la responsabilité du représentant de l'employeur (directeur général) peut être soulevée dans de telles circonstances et il est important de garder l'œil ouvert pour offrir aux employés municipaux un climat de travail agréable exempt de toute forme de harcèlement.

Les mises en contexte et les apprentissages effectués permettront aux gestionnaires municipaux de détecter plus rapidement l'émergence ou la présence de situations de harcèlement qui pourraient se vivre au travail. Ils seront ainsi mieux outillés afin de remplir leurs obligations et de bien réagir, pour éviter ou apporter des correctifs, aux cas de harcèlement pouvant survenir, avant que des préjudices ne soient causés.

De la problématique à la plainte, en passant par la prévention, les gestionnaires municipaux trouveront dans cette formation des pistes de solution pour les aider à traiter ces dossiers litigieux et parfois complexes sous leur responsabilité.

ABC/DG

EN SALLE*

FÉVRIER 2021 / 2 JOURS QUÉBEC

Une formation incontournable pour les gestionnaires municipaux qui détiennent moins de trois ans d'expérience dans le domaine, en plus d'être gratuite pour les membres réguliers de l'ADMQ! Animée essentiellement par une avocate en droit municipal et un directeur général d'expérience, cette formation traite de nombreux sujets afin d'offrir une base solide de connaissances.

D'abord, le participant se familiarise avec la réalité de la fonction d'un directeur général et secrétaire-trésorier (champs de compétences des municipalités, principaux intervenants qui gravitent autour des municipalités ainsi que les rôles et responsabilités liés à la fonction). Par la suite, le participant apprend les rudiments essentiels liés aux séances du conseil (fonctionnement, procès-verbal), aux conflits d'intérêts et aux modalités des avis publics. De plus, il s'initie aux règles et obligations encadrant les appels d'offres et les contrats municipaux, de même que la trésorerie.

De surcroît, grâce à des intervenants spécialisés externes, le cours donne des outils sur la gestion des ressources humaines (dotation, supervision et encadrement, relations de travail, etc.) et des communications (comment bien présenter ses outils, gestion des médias sociaux, etc.). Finalement, il obtiendra des informations clés relatives aux élections municipales, à la gestion de projet ainsi qu'à l'accès à l'information et aux archives municipales.

Êtes-vous prêts pour ce marathon technique et intellectuel? Faites partie d'un groupe de 40 participants, en plus d'assister à un webinaire postformation de type « Questions / Réponses ». Pour les modalités d'inscriptions, surveillez les infolettres et notre site Internet www.admq.qc.ca.

^{*} Cette formation est privilégiée en salle. Toutefois, en cas de directives contraires de la Direction de la santé publique, elle sera donnée en classe virtuelle.

Webinaires

L'ABC POUR MODIFIER UN RÈGLEMENT D'URBANISME

WEBINAIRE

HIVER 2021

Quelles sont les grandes étapes pour modifier un règlement d'urbanisme? Comment doit-on rédiger le règlement qui amende ou qui abroge un règlement existant? Qu'est-ce qu'un effet de gel et comment cela fonctionne-t-il? Comment sait-on si nous sommes en présence d'une disposition susceptible d'approbation référendaire? À quoi doit-on particulièrement porter attention lorsqu'on modifie ce type de règlement? Est-ce la même procédure lorsque nous modifions le règlement par souci de concordance avec un schéma d'aménagement et de développement révisé? Cette formation de base vous permettra de vous familiariser avec cette tâche afin d'éviter des situations fâcheuses, surtout lorsqu'un citoyen dépose une demande de permis en lien avec un règlement en cours de modifications.

LA RÉMUNÉRATION DANS LES MUNICIPALITÉS, UN PROBLÈME RÉCURRENT

WEBINAIRE

HIVER 2021 / 90 MINUTES

Ce webinaire passera en revue la solution la plus probable qui vous permettra de régler la plupart des problèmes associés à la rémunération dans votre localité. Une structure salariale ne s'invente pas, elle repose sur des assises solides basées sur la valeur des postes et non sur les personnes. Cela permet de gérer tous les problèmes associés aux demandes incessantes d'augmentation de salaire basée sur la personne. Contrairement à ce que plusieurs craignent, l'automatisme d'une structure salariale n'est pas obligatoire et elle vous permet de gérer la rémunération en toute sérénité.

LES DROITS SUR LES MUTATIONS... ET SI ON Y JETAIT UN COUP D'ŒIL?

WEBINAIRE

HIVER 2021 / 75 MINUTES

La Loi concernant les droits sur les mutations immobilières a subi des transformations majeures encore méconnues de bien des praticiens du droit et des administrations municipales. Bien des transferts immobiliers autrefois ignorés donnent maintenant lieu à la perception d'un droit. C'est sans compter les exonérations qui sont trop souvent demandées alors que les conditions d'admissibilité ne sont pas remplies. Les municipalités ont intérêt à être au fait des principales règles applicables en la matière et à garder l'œil ouvert pour éviter d'être privées de revenus.

LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : COMPRENDRE LES OUTILS DE BASE

WEBINAIRE

HIVER 2021

À quoi sert le plan d'urbanisme? Et le schéma d'aménagement et de développement du territoire? Savez-vous quels impacts ils ont sur vos règlements municipaux? Les zones blanches et vertes, cela veut dire quoi? Quel est le rôle de la CPTAQ et de l'UPA lorsqu'on projette agrandir le périmètre urbain? Cette formation de base vous permettra de démêler le tout pour mieux guider la municipalité dans ses décisions de développement du territoire.

PRINTEMPS 2021

Formations en salle

L'ABC D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

WEBINAIRE HIVER 2021 / 2 H 30

Cette formation, animée par deux membres d'une équipe du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui analyse les règlements d'emprunt des municipalités locales, saura vous aiguiller pour votre prochain règlement. La présentation vise à informer les directeurs municipaux des principales étapes à réaliser et des erreurs à éviter lors de la préparation d'un règlement d'emprunt. Elle apportera également une lumière sur la compréhension du processus pour l'approbation du ministère.

COMMENT BIEN RÉDIGER UN PROCÈS-VERBAL ET UN AVIS PUBLIC?

WEBINAIRE HIVER 2021

Quelles sont les principales règles de rédaction d'une résolution? Faut-il lire les résolutions au complet? Étant donné que le maire peut utiliser son droit de veto, est-ce que je peux transmettre une résolution quand même avant l'adoption du procès-verbal par le conseil municipal? Une ou un élu·e, ou un citoyen demande que son opinion soit inscrite telle quelle dans la résolution, même si elle n'est pas partagée par les autres élus·es, dois-je le faire? Qu'est-ce que je dois absolument retrouver dans un avis public? Ce webinaire répondra à ces questions de base, et bien plus encore.

LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS LÉGISLATIVES

EN SALLE

PRINTEMPS 2021 / 6 HEURES OFFERTE DANS TOUTES LES RÉGIONS

Cette formation permettra d'aborder les récentes modifications législatives et réglementaires ayant un impact sur les municipalités. Elle regroupera différents sujets à la suite des divers projets de loi.

ABC/DG

EN SALLE PRINTEMPS 2

PRINTEMPS 2021 / 2 JOURS QUÉBEC

Une formation incontournable pour les gestionnaires municipaux qui détiennent moins de trois ans d'expérience dans le domaine, en plus d'être gratuite pour les membres réguliers de l'ADMQ! Animée essentiellement par une avocate en droit municipal et un directeur général d'expérience, cette formation traite de nombreux sujets afin d'offrir une base solide de connaissances.

D'abord, le participant se familiarise avec la réalité de la fonction d'un directeur général et secrétaire-trésorier (champs de compétences des municipalités, principaux intervenants qui gravitent autour des municipalités ainsi que les rôles et responsabilités liés à la fonction). Par la suite, le participant apprend les rudiments essentiels liés aux séances du conseil (fonctionnement, procès-verbal), aux conflits d'intérêts et aux modalités des avis publics. De plus, il s'initie aux règles et obligations encadrant les appels d'offres et les contrats municipaux, de même que la trésorerie.

De surcroît, grâce à des intervenants spécialisés externes, le cours donne des outils sur la gestion des ressources humaines (dotation, supervision et encadrement, relations de travail, etc.) et des communications (comment bien présenter ses outils, gestion des médias sociaux, etc.). Finalement, il obtiendra des informations clés relatives aux élections municipales, à la gestion de projet ainsi qu'à l'accès à l'information et aux archives municipales.

Êtes-vous prêts pour ce marathon technique et intellectuel? Faites partie d'un groupe de 40 participants, en plus d'assister à un webinaire postformation de type « Questions / Réponses ». Pour les modalités d'inscriptions, surveillez les infolettres et notre site Internet www.admq.qc.ca.

Webinaires

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 -ASTUCES POUR DES ÉLECTIONS SANS PÉPIN

CLASSE VIRTUELLE

PRINTEMPS 2021 / 3 HEURES

Au-delà de la formation offerte par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ), cette classe virtuelle, animée par un directeur général d'expérience, vous permettra d'en apprendre davantage sur les pratiques à privilégier, par exemple comment bien préparer les candidats pour améliorer vos chances que tout se déroule bien. Mieux on est informé, mieux on peut performer! Cette formation ne remplace pas celle du DGEQ, mais se veut plutôt complémentaire.

COMMENT GÉRER UN EMPLOYÉ PROBLÈME : UNE APPROCHE DISCIPLINAIRE OU NON DISCIPLINAIRE?

WEBINAIRE

HIVER 2021 / 90 MINUTES

Sur l'ensemble des employés d'une municipalité, il y en a nécessairement un ou une qui vous pose problème, de par son comportement ou sa compétence. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille intervenir. Cependant, quand il faut le faire, comment s'y prendre pour corriger le problème sans impacter l'aspect financier de la municipalité? C'est ce que nous verrons dans ce webinaire. Nous aborderons l'approche disciplinaire, mais aussi celle non disciplinaire.

SUIVI ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRES

WEBINAIRE

PRINTEMPS 2021

Quelles sont les bonnes pratiques en matière de suivi et de contrôle budgétaires? Devrait-on fonctionner avec des bons de commande ou revoir les délégations prévues par règlement? Comment s'assurer que les crédits sont effectivement disponibles? Est-ce qu'une ou un élu·e municipal·e peut effectuer une dépense pour la municipalité? L'objectif est de vous guider dans la gestion financière de la municipalité afin d'éviter les faux pas.

COMPTABILITÉ: COMPRENDRE LA BASE

WEBINAIRE

PRINTEMPS 2021

Que vous ayez un employé ou non pour la comptabilité quotidienne, dans tous les cas, il est primordial que vous compreniez les notions comptables de base pour éviter des erreurs ou des oublis. Plusieurs éléments seront expliqués : paies, DAS, relevés d'emplois, comptes à recevoir, comptes à payer, démarcations en fin d'année, conciliation bancaire, remboursement d'une taxe perçue en trop, etc.

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS : COMPRENDRE LES RÈGLES, COMPRENDRE MON RÔLE

WEBINAIRE

PRINTEMPS 2021

Les membres du conseil sont régis par différentes règles en matière d'éthique et de déontologie (ex.: conflits d'intérêts). Les directeurs généraux sont souvent interpellés par les élus-es qui veulent savoir quoi faire en lien avec une situation donnée, telle que :

- Est-ce que je peux voter sur une question?
- Est-ce qu'il y a un problème à ce que le conseil accorde le contrat à une entreprise dans laquelle j'ai des actions ou pour laquelle je suis employé?
- Est-ce que l'entreprise de mon conjoint peut avoir un contrat avec la municipalité?
- Quelles précautions dois-je prendre?

La réponse à toutes ces questions n'est pas toujours claire. Dans le cadre de cette formation, les principales règles applicables seront expliquées (règles que les élus·es doivent respecter). Sera également discuté, le rôle que doit jouer le directeur général et secrétaire-trésorier lorsqu'il est interpellé sur une question portant sur les règles d'éthique et de déontologie des élus·es.

Plusieurs exemples seront donnés et discutés tels que la situation des conjoints, enfants et autres membres de la famille de l'élu·e, les mentions qui doivent être inscrites au procès-verbal lorsqu'un élu·e déclare son intérêt, etc.

LES BONNES PRATIQUES EN GÉNIE DES MILIEUX HYDRIQUES

CLASSE VIRTUELLE

PRINTEMPS 2021 / 75 MINUTES

Cette formation découle d'un constat établi par l'Ordre des ingénieurs du Québec. En effet, ils ont noté, au cours des dernières années, une augmentation marquée des cas de pratiques illégales et des erreurs dans le domaine de l'environnement des milieux hydriques. Être au fait de celles-ci vous permettra de les éviter.

FORMATIONS DISPONIBLES EN TOUT TEMPS

En salle sur demande (groupes privés)

Les formations suivantes vous intéressent? Formez un groupe dans votre région et nous nous occuperons d'offrir la formation choisie, chez vous!

LES RESSOURCES HUMAINES, UN CASSE-TÊTE? OUTILS ET PRATIQUES POUR S'Y RETROUVER

EN SALLE

SUR DEMANDE / 6 HEURES

Vous avez un employé sous votre responsabilité? Dès que vous avez un employé, vous devez effectuer la gestion des ressources humaines. Pour l'un, cette responsabilité est agréable et, pour l'autre, elle est signe de confrontation. Dans tous les cas, la bonne gestion des ressources humaines demeure un facteur essentiel à un environnement de travail sain et à la réussite du travail d'équipe. Cette formation vous donnera des trucs et astuces concernant des outils et des stratégies qui vous seront utiles pour rendre cette gestion la plus efficace possible.

OPTIMISER CERTAINES PRATIQUES DE COMPTABILITÉ ET DE FINANCES MUNICIPALES ET DÉMYSTIFIER LES TAUX VARIÉS

EN SALLE

SUR DEMANDE / 6 HEURES

Voyez comment optimiser vos pratiques comptables tout en apprenant et en comprenant bien les principes de la fiscalité municipale par l'explication des taux variés (avantages et inconvénients) et son application (étapes de mise en place).

COMMUNIQUER AVEC LES ÉLUS-ES, LES CITOYENS ET LES MÉDIAS

EN SALLE

SUR DEMANDE / 6 HEURES

Plus que jamais, les communications à l'interne et les relations publiques sont essentielles à la réalisation efficace d'un projet ou d'un changement. Dans un monde où l'actualité défile à toute allure, que les actions politiques jouent un rôle majeur et que les enjeux socioéconomiques teintent les décisions, comment tirer son épingle du jeu comme gestionnaire municipal en améliorant ses compétences en communication?

LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE... MOINS COMPLIQUÉE QU'IL N'Y PARAÎT

EN SALLE

SUR DEMANDE / 3 HEURES

Planification stratégique! Deux mots qui sont régulièrement prononcés, mais qui, pour bien des gestionnaires, peuvent devenir source de maux de tête. Pourtant, réaliser un exercice de planification stratégique contribue à apporter un regard neuf sur l'avenir d'une organisation et, bien souvent, son lot inestimable de bénéfices. De plus, il est beaucoup plus simple qu'il n'y paraît de s'engager dans un processus de planification stratégique. Et même que sans s'en rendre compte, nombreux sont ceux et celles qui se lancent instinctivement dans cette aventure, ne serait-ce que par volonté de se dépasser.

Cette formation vous propose une courte incursion dans cet univers. En s'appuyant sur ses expériences professionnelles et personnelles, le formateur partagera, sur le ton de la vulgarisation, sa vision de ce que doit être un exercice de planification stratégique et de ce que cela doit générer comme bénéfices.

L'IMPACT DE L'ARRIVÉE DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS (AMP) DANS LA GESTION DES APPELS D'OFFRES MUNICIPAUX

EN SALLE

SUR DEMANDE / 3 HEURES

L'arrivée de l'Autorité des marchés publics (AMP) change-t-elle la donne en matière d'octroi de contrats publics? Sans l'ombre d'un doute. Les municipalités doivent maintenant revoir leurs pratiques en cette matière, notamment quant à la gestion des délais. Cette activité de perfectionnement permettra de passer en revue les règles applicables à l'octroi d'un contrat à un fournisseur unique, la sphère d'intervention potentielle de l'AMP ainsi que les impacts et aspects praticopratiques à considérer dans le cadre du processus d'octroi des contrats municipaux. Il sera également question de la politique de traitement des plaintes qui doit être adoptée par les municipalités ainsi que les pouvoirs de vérifications et de sanctions de l'AMP dans le cadre de l'examen d'un processus d'octroi de contrat.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

EN SALLE

SUR DEMANDE / 6 HEURES

À l'ère où la protection des données personnelles est un aspect de plus en plus fragile, cette activité de perfectionnement abordera le traitement des demandes d'accès aux documents de toute nature, que sont susceptibles de détenir les municipalités dans le cadre de leurs missions. Quels renseignements peuvent être communiqués et lesquels doivent être protégés? Qu'est-ce qui fait partie des archives municipales? Voilà quelques-unes des questions qui seront abordées dans le cadre de cette activité de perfectionnement.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

EN SALLE

SUR DEMANDE / 3 HEURES

Une formation qui vous apportera des réponses concernant les nouvelles façons de faire ainsi que les diverses obligations à la suite de l'adoption des projets de loi 102 et 132 ainsi que des règlements d'application en matière de qualité de l'environnement et de la conservation des milieux humides.

LES CONTRATS MUNICIPAUX DANS LA FOULÉE DE L'ADOPTION DES PROJETS DE LOI 122, 155 ET 108

EN SALLE

SUR DEMANDE / 3 HEURES

L'objectif d'une telle formation est, bien sûr, de revoir les règles applicables, mais surtout de donner des conseils et de discuter d'exemples pratiques afin de développer des réflexes lorsqu'un processus d'appel d'offres doit être initié.

Webinaires en rediffusion²

ENCADREMENT DES CHIENS SELON LE NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL. QUE FAIRE?

REDIFFUSION WEBINAIRE

90 MINUTES

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES EN CONTEXTE MUNICIPAL

REDIFFUSION WEBINAIRE

7 H

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS-ES ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

REDIFFUSION WEBINAIRE

90 MINUTES

SEAO - UNE DÉMARCHE PAS-À-PAS CONCERNANT LES PRINCIPALES ACTIONS À POSER

REDIFFUSION WEBINAIRE

90 MINUTES

UN CLIMAT DE TRAVAIL PERTURBÉ, COMMENT Y SURVIVRE?

REDIFFUSION WEBINAIRE

75 MINUTES

COMMENT FAIRE RESPECTER VOS RÈGLEMENTS D'URBANISME?

REDIFFUSION WEBINAIRE

75 MINUTES

CAPTER ET DIFFUSER LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

REDIFFUSION WEBINAIRE

60 MINUTES

2 Pour s'inscrire ou pour voir la description des formations, rendez-vous sur notre site Internet www.admq.qc.ca. Pour toute question, contactez Joannie Dallaire, agente à la formation et aux événements de l'ADMQ, au 418 647-4518, poste 207 ou par courriel à formation@admq.qc.ca. Envie de visionner un des webinaires de la *Grande Webdiffusion gestion municipale*? Les voici!

LE PAIEMENT DES FRAIS ACCESSOIRES OU EXTRAS À UN CONTRAT : QUAND ET COMMENT?

REDIFFUSION WEBINAIRE

90 MINUTES

LA COOPÉRATION MUNICIPALE : COMMENT FAIRE PLUS AVEC MOINS?

REDIFFUSION WEBINAIRE

90 MINUTES

TOP 10 DES NON-CONFORMITÉS LES PLUS FRÉQUENTES EN MATIÈRE DE SOUMISSION

REDIFFUSION WEBINAIRE

90 MINUTES

LITIGES ENTRE VOISINS : COMMENT RÉAGIR LORSQU'UNE MUNICIPALITÉ EST IMPLIQUÉE INDÛMENT?

REDIFFUSION WEBINAIRE

75 MINUTES

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES MUNICIPALITÉS DANS L'EXERCICE DE DIVERSES COMPÉTENCES

REDIFFUSION WEBINAIRE

75 MINUTES

REGARD SUR LA JURISPRUDENCE 2019-2020

REDIFFUSION WEBINAIRE

90 MINUTES

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ DES MUNICIPALITÉS À L'ÉGARD DES CHEMINS

REDIFFUSION WEBINAIRE

75 MINUTES

LES INFRACTIONS RELATIVES AUX NUISANCES: COMMENT OBTENIR DES RÉSULTATS CONCRETS?

REDIFFUSION WEBINAIRE

75 MINUTES

Capsules informatives

TRUCS ET ASTUCES POUR LA PRÉPARATION ET L'ADOPTION DU BUDGET

CAPSULE INFORMATIVE

SUR DEMANDE/ 90 MINUTES MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Une capsule Web qui, non seulement mettra en lumière les différentes étapes incontournables de la préparation et l'adoption du budget municipal, mais qui donnera aussi des trucs et astuces pour le faire efficacement.

LE BILAN FINANCIER : L'IMPORTANCE DE SAVOIR LE LIRE ET L'INTERPRÉTER

CAPSULE INFORMATIVE SUR DEMANDE/ 90 MINUTES MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Cette capsule Web présentera les différents éléments importants d'un bilan financier qui vous permettront d'en avoir une meilleure compréhension et, surtout, de bien savoir l'interpréter.

LA GESTION DES CONTRATS DE CONSTRUCTION

CAPSULE INFORMATIVE

SUR DEMANDE/ 11 MINUTES MEMBRE ADMQ : GRATUIT

DISPONIBLE EN OCTOBRE 2020 Animée par Cain Lamarre

Cette capsule traitera de la préparation des documents d'appel d'offres, ainsi que des dépassements de coûts et des délais.

LA VENTE DES BIENS APPARTENANT À UNE MUNICIPALITÉ

CAPSULE INFORMATIVE

SUR DEMANDE/ 6 MINUTES MEMBRE ADMQ : GRATUIT

DISPONIBLE EN NOVEMBRE 2020Animée par Cain Lamarre

Cette capsule présente deux principes importants à garder en tête lorsque la municipalité désire procéder à l'aliénation de ses biens.

FORMATION EN LIGNE

Un programme unique dans le milieu municipal, concret, 100 % en ligne, et accessible à partir de chez vous, 24 h sur 24 h! Envie d'approfondir vos connaissances? Tentez l'expérience de cette formation en ligne. Au besoin, un directeur général d'expérience ou un professionnel dans le domaine saura vous accompagner dans votre apprentissage.

Si vous complétez avec succès les 6 cours de certification, vous obtiendrez le diplôme de *Directeur municipal agréé* (DMA), un gage d'excellence! Si vous préférez, vous pouvez simplement suivre, à votre rythme, les cours à la pièce parmi les six cours de certification et les six cours de spécialisation.

Cours de certification en ligne

C1. DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER : ENVIRONNEMENT LÉGAL, POLITIQUE ET PUBLIC

EN LIGNE

22 HEURES (APPROXIMATIF)

Ce cours permet à l'apprenant d'exercer sa capacité à différencier clairement le rôle respectif des élus-es et des gestionnaires municipaux dont les principales obligations sont décrites dans les lois du Québec. Pour évoluer et se maintenir au sein de l'administration municipale, l'apprenant doit bien connaître la nature exacte de cette fonction. Les élus-es décident et le directeur général exécute leurs décisions tout en jouant son rôle de conseiller auprès d'eux. Cela exige donc des attitudes particulières.

C2. COMPTABILITÉ MUNICIPALE

EN LIGNE

22 HEURES (APPROXIMATIF)

L'apprenant intégrera les divers aspects de la trésorerie municipale en lien avec l'administration et le traitement des revenus et des charges ainsi que les opérations comptables en cours d'exercice financier. Il assimilera les particularités du rapport financier en produisant divers états financiers ainsi que le traitement comptable des règlements d'emprunt.

C3. BUDGET MUNICIPAL

EN LIGNE 20 HEURES (APPROXIMATIF)

Le conseil municipal a la responsabilité d'adopter annuellement un budget et un programme triennal d'immobilisations. Le directeur général et secrétaire-trésorier occupe une place prépondérante dans leur préparation. Pour y arriver, cela requiert de suivre précisément chacune des phases du cycle financier. Tout au long du processus, des informations financières et comptables sont colligées, comparées et analysées en lien avec les orientations du conseil.

C4. PRÉPARATION ET RÉDACTION DE DOCUMENTS : DU PROCÈS-VERBAL À L'ÉCRITURE DE RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

EN LIGNE 25 HEURES (APPROXIMATIF)

RABAIS MMQ applicable aux premières inscriptions de ce cours!

L'apprenant intégrera divers aspects des opérations du greffe en matière de préparation et de rédaction de documents, en conformité avec les exigences et les bonnes pratiques rédactionnelles du procès-verbal et des règlements. L'apprenant sera en mesure d'appliquer les règles de rédaction ainsi acquises dans un exercice de rédaction d'un compte rendu, d'une politique, d'un code réglementaire ou d'une entente intermunicipale. La rigueur est de mise dans la rédaction d'un acte officiel du conseil municipal.

C5. ADJUDICATION DES CONTRATS MUNICIPAUX : FONDEMENTS, OBLIGATIONS ET CONTRÔLES

EN LIGNE 30 HEURES (APPROXIMATIF)

RABAIS MMQ applicable aux premières inscriptions de ce cours!

L'apprenant intégrera les notions relativement au processus d'appel d'offres. Ainsi, il reconnaîtra les besoins et les exigences réglementaires s'y rattachant, de même que les sources d'information internes et externes. Il sera en mesure de différencier les types de contrats et d'appliquer les bonnes règles d'adjudication.

C6. FISCALITÉ ET FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS

EN LIGNE 20 HEURES (APPROXIMATIF)

L'apprenant intégrera diverses façons de saisir la nature et le sens des règles écrites en matière de fiscalité et de financement des municipalités locales. Il comprendra et appliquera le système fiscal aussi simplement que possible, autant pour la municipalité que pour les contribuables.

Cours de spécialisation en ligne

S7. ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE : LE PROCESSUS DE CONFECTION DU RÔLE D'ÉVALUATION ET SA CONTINUITÉ

EN LIGNE 20 HEURES (APPROXIMATIF)

Dans le cadre de ce cours, l'apprenant découvrira les exigences en matière d'évaluation foncière prévues au Manuel d'évaluation foncière du Québec. Il distinguera les responsabilités dévolues à l'évaluateur agréé et celles de l'organisme municipal. Également, il se familiarisera avec le processus de la confection et de la tenue à jour du rôle d'évaluation foncière. Mieux comprendre l'évaluation foncière vous permettra de mieux répondre aux questions du conseil municipal et des citoyens.

\$8. PRÉPARATION ET RÉDACTION DES APPELS D'OFFRES MUNICIPAUX

EN LIGNE 22 HEURES (APPROXIMATIF)

RABAIS MMQ applicable aux premières inscriptions de ce cours!

Ce cours traite des divers aspects de la préparation et de la rédaction de tout appel d'offres pour les contrats de fourniture de services, de matériel, de matériaux ou pour l'exécution de travaux, et ce, en conformité avec les exigences rédactionnelles. L'apprenant verra aussi les dispositions générales ou particulières des lois devant être prises en compte dans la rédaction des appels d'offres. Lors de la rédaction d'un appel d'offres, il apprendra à faire bon usage d'un contenu accessoire concernant les engagements des soumissionnaires ou l'examen des soumissions.

S9. PRATIQUES DE GESTION MUNICIPALE : DE LA COMMUNICATION À L'ATTEINTE DES RÉSULTATS

EN LIGNE 37 HEURES (APPROXIMATIF)

L'apprenant se familiarisera avec la gestion des ressources humaines afin de mobiliser les employés, exercer son leadership et renforcer le travail d'équipe. Il approfondira ses notions en communication puisqu'il est responsable d'assurer la liaison entre le conseil et les autres fonctionnaires et employés. Des outils concrets lui seront proposés dans une perspective d'amélioration continue ainsi que de réduction et de contrôle des coûts (méthode PERT, diagramme de GANTT, indicateurs de performance et *Lean Management*). Il apprendra aussi à améliorer sa gestion quotidienne des activités municipales et des services centrés sur les citoyens (gestion des plaintes, des priorités et résolutions de problèmes).

S10. ARCHIVAGE ET ACCÈS AUX DOCUMENTS MUNICIPAUX ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

EN LIGNE

23 HEURES (APPROXIMATIF)

Ce cours permet à l'apprenant de différencier les documents publics des renseignements personnels et de reconnaître le cadre réglementaire concernant leur classement et leur conservation. Il sera en mesure de préparer et de maintenir un plan de conservation selon la structure appropriée et les bonnes pratiques. Malgré leur accessibilité, des frais peuvent être exigibles, notamment pour leur reproduction.

S11. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS UN CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EN LIGNE

30 HEURES (APPROXIMATIF)

Cours permettant de se familiariser avec les notions de développement durable ainsi qu'avec les mesures et les règles de protection, d'aménagement, de développement et de mise en valeur du territoire, tant agricole qu'urbain, d'une municipalité. Il permettra aussi de différencier les pouvoirs particuliers de la municipalité en matière d'aménagement du territoire, de comprendre et de mettre en pratique des mesures relatives à la consultation publique, et d'appliquer, au besoin, des règles concernant la modification de la réglementation d'urbanisme.

\$12. GESTION DE PROJET : DE LA CONCEPTION À L'ÉVALUATION

EN LIGNE

23 HEURES (APPROXIMATIE)

MISE EN LIGNE PRÉVUE À LA FIN DE L'ANNÉE 2020

Cours permettant d'apprendre les grandes étapes de la gestion d'un projet et d'assumer, au besoin, les responsabilités inhérentes à la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation d'un projet. L'apprenant pourra ainsi mieux planifier et organiser son projet en fonction de l'échéancier et du budget, tout en s'assurant de bien gérer les risques.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

PROGRAMME DE FORMATION EN LIGNE

Le programme de formation en ligne de l'ADMQ est **unique** au Québec parce qu'il a été conçu pour répondre spécifiquement aux besoins des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers municipaux du Québec. Actuellement, il comprend *six cours de certification*, menant au titre de **Directeur municipal agréé (DMA)**, touchant les éléments essentiels à l'exercice de la triple fonction de directeur général, secrétaire (greffier) et trésorier municipal, et *six cours de spécialisation*³ pour parfaire les connaissances de l'apprenant.



RABAIS DE FORMATION

Un rabais de 200 \$ est offert par La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) aux 75 premiers inscrits pour les cours en ligne C4, C5 et S8. À qui la chance?



RECONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

Nos formations peuvent être reconnues par certains ordres professionnels. Il est de la responsabilité de l'apprenant de valider les critères de reconnaissance avec son ordre. L'ADMQ fournira, sur demande, l'attestation de formation.

Bonne formation!



INFORMATION ET INSCRIPTION

JOANNIE DALLAIRE agente à la formation et aux événements, ADMQ

418 647-4518, poste 207 formation@admq.qc.ca

admq.qc.ca formationmunicipale.com

N.B. La formation présentée dans ce Répertoire est faite sous toutes réserves; bien que nous ferons tout notre possible pour la respecter, des changements sont possibles sans préavis.

^{3.} Le cours de spécialisation S12 est prévu être mis en ligne d'ici la fin 2020.

CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC



MOT DU PRÉSIDENT

La profession d'officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) doit s'adapter et se réinventer de façon continuelle surtout en période de pandémie. Les changements continuels au niveau de la réglementation nous obligent à tenir bien à jour nos connaissances. Les pratiques changent à un rythme soutenu. Nous devons donc ajuster nos façons de faire afin d'offrir des services professionnels de haute qualité.

La mise à jour des compétences prend alors tout son sens. L'acquisition de connaissances devient une nécessité si nous voulons assurer le développement harmonieux et durable des municipalités québécoises dans le respect de la réglementation et des normes actuelles en pleine évolution.

Dans cette optique, le diplôme OMBE créé à l'automne 2006 permet aux OMBE de suivre des activités de formation dont le contenu est soigneusement élaboré par nos formateurs chevronnés. Divisé en deux concentrations, un tronc commun obligatoire assure une base solide aux diplômés. Des formations complémentaires peaufinent le cursus académique afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

C'est donc près de 66 membres de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui ont acquis et maintenu le titre d'OMBE depuis le début de la certification. Ils ont fait part de leur satisfaction à l'égard du programme de formation qui leur a permis d'avoir de nouveaux repères et outils afin de répondre aux nombreuses demandes et augmenter leur confiance en soi et leur crédibilité auprès des élus es et des citoyens. Un OMBE bien formé

est un gage de services de qualité envers la clientèle municipale. Les raisons de suivre les formations sont diverses, mais tous ressortent gagnants.

Au cours des prochaines années, la COMBEQ s'engage, avec l'aide de ses différents partenaires, à bonifier et améliorer le programme dans le but d'offrir des activités de formation continue à la fine pointe des besoins d'aujourd'hui. La pandémie nous a permis de nous lancer dans la formation en ligne et les webinaires. C'est dans cette nouvelle direction que la COMBEQ veut s'orienter dans les prochaines années. Notre engagement quotidien est de vous offrir les meilleurs outils pour bien performer dans votre profession. C'est notre mission et notre raison d'être! Votre engagement et votre rétroaction sont essentiels : elles permettent de perfectionner et d'enrichir le diplôme OMBE.

Une carrière dans le monde municipal regorge de défis des plus stimulants. Il n'en reste qu'à vous d'utiliser tous les outils qui vous sont offerts à portée de main. Vous serez non seulement des plus productifs, mais un rouage incontournable de l'organisation municipale. En tant qu'acteurs de première ligne, nous mettons tout à votre disposition pour être un vecteur de changement dans votre milieu de travail!

Sylvain Demers

DIPLÔME OMBE

Le diplôme d'officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) est un programme qui relève de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ). Depuis 2006, le programme est livré conjointement avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de l'enrichir de l'expertise unique de celle-ci en matière du développement des compétences appliquées aux municipalités.

LISTE DES COURS

COURS OBLIGATOIRES

- La gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquement aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour/0,7 UEC
- Lecture de plans et devis et initiation au Code de construction du Québec/1,2 UEC
- Le rôle de l'officier municipal et l'application des lois et règlements d'urbanisme/1,4 UEC
 RABAIS MMQ

COURS DE CONCENTRATION

Bâtiment

- Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme/1,4 UEC
- Partie 9 du Code de construction du Québec/1,8 UEC
- Partie 10 du Code de construction du Québec/0,6 UEC

Environnement

- La gestion des lacs et des cours d'eau/1,4 UEC
- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI)/1,4 uEC

- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)/1,4 UEC
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)/0,7 UEC

COURS À OPTION

- Atelier de perfectionnement sur le Règlement Q-2, r.22: la lecture des plans et les demandes de permis/0,7 UEC
- Émission des permis, certificats ou attestations: inventaire des règles à respecter/0,7 UEC
 RABAIS MMQ
- Épandage des sels de voiries : limiter les impacts sur l'environnement tout en assurant la sécurité routière/o.3 UEC
- Étude de cas : la stabilisation des rives/0,7 uEC
- Initiation au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)/0,7 UEC RABAIS MMQ
- Inspection et entretien des infrastructures souterraines/o,6 uEC
- La hiérarchie du Règlement Q-2, r.22 ou comment choisir une installation septique? (webinaire)/0,2 UEC
- L'insalubrité des bâtiments
 - Modules 1 et 2/1,4 uEC

- Le rôle du conciliateur-arbitre (personne désignée)/0,7 UEC
- Le zonage agricole/1,4 uEC
- Les mystères du lotissement et des avis de motion/0,7 UEC
- Les systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, r.22/0,7 UEC
- Participation publique ou référendum? (webinaire)/0,2 UEC
- Partie 3 du Code de construction du Québec/1,8 UEC
- Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire (webinaire)/0,2 UEC
- Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles/0,7 UEC

DESCRIPTION DES COURS

COURS OBLIGATOIRES

LA GESTION EFFICACE DES PLAINTES ET LES RECOURS EN CAS DE MANQUEMENT AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET LA PRÉPARATION D'UN DOSSIER DEVANT LA COUR

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES / 0,7 UEC OBLIGATOIRE

L'officier municipal en bâtiment et en environnement peut être appelé à traiter des plaintes sur des manquements aux obligations découlant des règlements municipaux. L'officier doit alors considérer les recours, pénaux ou civils. Par la suite, il doit préparer son dossier pour présentation devant le tribunal. Ce cours permettra aux participants d'approfondir leurs connaissances des règles de l'administration de la preuve devant le tribunal.

LECTURE DE PLANS ET DEVIS ET INITIATION AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS 12 HEURES / 1,2 UEC EN SALLE OBLIGATOIRE

Ce cours a pour but de permettre aux participants de se familiariser avec la lecture de plans et devis de petits bâtiments en vue de l'étude de la demande de permis de construire. Ils étudieront également la structure du Code de construction du Québec, Chapitre I, Bâtiment pour développer une méthode rationnelle d'analyse de conformité et connaître son contenu et sa portée générale.

LE RÔLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET L'APPLICATION DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

RABAIS MMQ

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 14 HEURES / 1,4 UEC OBLIGATOIRE

La première partie de ce cours permettra de définir l'essentiel des rôles associés à la fonction d'officier municipal en bâtiment et en environnement, ses responsabilités par rapport aux différents règlements et à la délivrance de permis. La seconde partie a pour but de réviser les principes généraux des divers règlements d'urbanisme. Des mises en situation et des exercices rendront cette deuxième partie dynamique et interactive. Ce cours s'adresse aux officiers municipaux ayant moins de cinq années d'expérience.

COURS DE CONCENTRATION EN BÂTIMENT

LES DROITS ACQUIS ET LES RÈGLEMENTS À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 14 HEURES / 1,4 UEC

Les participants vont, lors de cette formation, approfondir leurs connaissances des droits acquis et des règles à suivre en matière de règlement à caractère discrétionnaire. Il comprend une partie magistrale, des exemples concrets de règlements et des exercices pratiques.

PARTIE 9 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS 18 HEURES / 1,8 UEC EN SALLE CONCENTRATION

Ce cours permet aux participants qui possèdent déjà une bonne connaissance de la structure et de la portée du Code de construction du Québec d'acquérir une connaissance approfondie de l'ensemble des exigences de la Partie 9 du Chapitre I, Bâtiment et de la Partie 10 que la Régie du bâtiment du Québec a modifiée, particulièrement celles relatives aux bâtiments résidentiels, pour faciliter aussi bien l'examen des plans que l'inspection de conformité.

PARTIE 10 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS 6 HEURES / 0,6 UEC EN SALLE CONCENTRATION

À la suite de cette formation, le participant sera en mesure de connaître le domaine d'application et la structure de la partie 10 du Code de construction du Québec. De plus, les exigences visant les petits bâtiments transformés (section 10.9) et les outils pour l'application des exigences des grands bâtiments (sections 10.3 à 10.5) seront abordés.

EN ENVIRONNEMENT

LA GESTION DES LACS ET DES COURS D'EAU

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 14 HEURES / 1,4 UEC CONCENTRATION

Ce cours vise à outiller les officiers municipaux pour évaluer l'état des plans d'eau, identifier des facteurs qui contribuent à leur détérioration ou à leur amélioration et appliquer rigoureusement les règlements en vigueur afin de s'assurer du suivi de la qualité des lacs et des cours d'eau.

POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES (PPRLPI)

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 14 HEURES / 1,4 UEC CONCENTRATION

Cette formation vous aidera à mieux comprendre l'élaboration et l'application des règlements municipaux découlant de la PPRLPI. La protection des milieux riverains et le type d'aménagement qui peut y être réalisé seront abordés de même que les éléments de stabilisation des rives ainsi que la ligne des hautes eaux. Une visite sur le terrain complétera l'activité et permettra aux participants de voir comment peut se matérialiser le contenu théorique.

RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.22)¹

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 14 HEURES / 1,4 UEC CONCENTRATION

Ce cours présente en détail le Règlement ainsi que les modifications qui y ont été récemment apportées. Il fournit aussi des précisions quant à l'interprétation et à l'application de la législation. Des explications détaillées, des exemples concrets et des exercices pratiques vous aideront à mieux comprendre le Règlement Q-2, r.22.

RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)¹

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES / 0,7 UEC CONCENTRATION

Les municipalités jouent un rôle déterminant dans l'application du RPEP pour assurer la protection des eaux destinées à la consommation. Les dispositions des articles 11 à 30 du Règlement prescrivent des règles pour l'aménagement de certaines installations de prélèvement d'eau et pour les infrastructures qui peuvent être en contact avec les eaux souterraines, plus particulièrement les systèmes de géothermie. Toutes les municipalités ont l'obligation d'appliquer ces dispositions du règlement.

<u>COURS</u> À OPTION

ATELIER DE PERFECTIONNEMENT SUR LE RÈGLEMENT Q-2, R.22 : LA LECTURE DES PLANS ET LES DEMANDES DE PERMIS

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES / 0,7 UEC COURS À OPTION

Cet atelier de perfectionnement s'adresse aux officiers municipaux qui ont déjà une bonne connaissance du Règlement Q-2, r.22 (*Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*) et qui désirent en savoir plus sur des éléments précis tels que la lecture de plans, l'article 4.1, etc. Ce cours a été conçu pour s'adapter aux besoins des participants.

ÉMISSION DES PERMIS, CERTIFICATS OU ATTESTATIONS: INVENTAIRE DES RÈGLES À RESPECTER

RABAIS MMQ

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES / 0,7 UEC COURS À OPTION

Cette formation vous permet de mettre à jour vos connaissances des règles entourant l'émission des permis, certificats ou attestations en regard des dernières modifications législatives ou orientations jurisprudentielles en la matière.

ÉPANDAGE DES SELS DE VOIRIES : LIMITER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT TOUT EN ASSURANT LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

NOUVEAU

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 3 HEURES / 0,3 UEC COURS À OPTION

Cette formation d'une demi-journée vous fera connaître les produits d'épandage et leur impact sur l'environnement, la planification des opérations de manière optimale ainsi que les bonnes pratiques.

ÉTUDE DE CAS: LA STABILISATION DES RIVES

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES / 0,7 UEC COURS À OPTION

Ce cours outille l'officier municipal afin de renforcer son jugement lors des situations d'érosion de propriétés riveraines des lacs et des cours d'eau ainsi que les cas de détérioration de structures existantes (murs). Après la formation, les participants seront en mesure de choisir les interventions optimales et durables en évitant le surdimensionnement tout en visant la restauration végétale avec impact minimal sur l'écosystème aquatique durant et après les travaux.

INITIATION AU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.22)

RABAIS MMQ

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE

7 HEURES / 0,7 UEC COURS À OPTION

Ce cours d'une journée constitue une entrée en matière indispensable à ceux qui découvrent le Q 2, r.22. Ce cours préalable leur permettra d'apprivoiser le sujet avant de suivre le cours de deux jours intitulé : Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q 2, r.22). Ces deux cours peuvent être suivis soit de manière successive, soit à des dates séparées en fonction du niveau d'aisance de chacun.

INSPECTION ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

NOUVEAU

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 6 HEURES / 0,6 UEC COURS À OPTION

Cette formation d'une journée a pour objectifs de présenter aux officiers municipaux l'approche méthodologique préconisée pour l'inspection des conduites souterraines, ainsi que les différentes techniques d'intervention (entretien, réhabilitation ou reconstruction) disponibles pour maintenir en état les réseaux d'égout, d'eau potable et les ponceaux de leurs municipalités.

LA HIÉRARCHIE DU RÈGLEMENT Q-2, R.22 OU COMMENT CHOISIR UNE INSTALLATION SEPTIQUE?

NOUVEAU

WEBINAIRE

2 HEURES / 0,2 UEC COURS À OPTION

Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) impose un ordre de priorités à suivre lors du choix d'une installation septique. Cette hiérarchie doit nécessairement être respectée lors de la délivrance d'un permis de construction d'une installation septique. D'ailleurs, l'étude de caractérisation et du terrain naturel préparée par un professionnel compétent devrait permettre de justifier ce choix en fonction des critères du règlement. Dans ce webinaire, nous discuterons de la hiérarchie imposée par le Règlement et des critères qui orientent le choix d'un type d'installation septique.

L'INSALUBRITÉ DES BÂTIMENTS - MODULES 1 ET 2

COURS EN SALLE 14 HEURES / 1,4 UEC COURS À OPTION

Grâce à ce cours, démystifier le contenu des différents règlements municipaux pouvant être adoptés afin de prévenir l'apparition de nuisances et l'insalubrité d'un bâtiment. Découvrez les principaux pouvoirs coercitifs pouvant être entrepris par la municipalité pour éliminer la cause de nuisance ou d'insalubrité et à en évaluer le degré de gravité tout en acquérant les outils nécessaires pour effectuer des interventions adéquates et soutenir les citoyens dans le processus de prévention.

LE RÔLE DU CONCILIATEUR-ARBITRE (PERSONNE DÉSIGNÉE)

COURS EN SALLE 7 HEURES / 0,7 UEC COURS À OPTION

La Loi sur les compétences municipales comporte des dispositions particulières permettant de trouver des voies de règlement à l'occasion de certains conflits de voisinage (clôture de ligne et découvert) ou relatifs à des fossés de drainage. En vertu de ces dispositions, toutes les municipalités du Québec doivent désigner une personne pour agir à titre de conciliateur-arbitre afin de régler des mésententes survenant dans ces domaines.

LE ZONAGE AGRICOLE

COURS EN SALLE 14 HEURES / 1,4 UEC COURS À OPTION

La première journée de formation, basée sur une présentation magistrale donnée par un avocat, est consacrée à définir le rôle et les responsabilités des différents intervenants et à analyser les types de demandes prévues à la *Loi sur la protection et les activités du territoire agricole*. Le cheminement d'une demande, le rôle de l'inspecteur municipal et du conseil lors du traitement d'une demande et les droits acquis sont également abordés. La seconde journée illustre la partie théorique à l'aide de cas pratiques.

LES MYSTÈRES DU LOTISSEMENT **ET DES AVIS DE MOTION**

ET EN CLASSE VIRTUELLE

COURS EN SALLE 7 HEURES / 0,7 UEC COURS À OPTION

Ce cours aborde la question du lotissement et les considérations d'ordre pratique et juridique qu'il faut maîtriser lors de la préparation d'un règlement, de l'application de celui-ci ou du traitement des droits acquis. L'avis de motion sera abordé également. Quelle est son utilité et comment le présenter devant le conseil municipal?

LES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DU Q-2, R.22

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE

7 HEURES / 0.7 UEC COURS À OPTION

La formation a comme objectifs de présenter aux officiers municipaux les systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) approuvés par le Bureau de normalisation du Québec et de démystifier et mieux reconnaître les nouveautés qui touchent l'application du Q-2, r.22. Ce cours permettra aussi d'en connaître davantage sur les champs de polissage, les contrats d'entretien, les rejets dans l'environnement, les systèmes de désinfection, les responsabilités des intervenants, etc.

PARTICIPATION PUBLIQUE OU RÉFÉRENDUM?

WEBINAIRE

2 HEURES / 0.2 UEC. **COURS À OPTION**

Ce webinaire de deux heures a pour objectif de comprendre les nouveaux mécanismes de participation publique rendus possibles par l'entrée en vigueur du Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme le 19 juillet 2018. Ce règlement permet maintenant aux municipalités d'adopter leur Politique de participation publique et d'exempter les projets de l'approbation référendaire. À partir d'exemples d'application, nous examinerons les exigences et possibilités d'une démarche de participation publique en mettant l'accent sur le rôle que l'officier municipal pourrait être amené à assumer.

PARTIE 3 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS **EN SALLE** 18 HEURES / 1.8 UEC COURS À OPTION

Ce cours permet aux participants d'approfondir leurs connaissances des parties 3 et 10, et plus particulièrement des sections 3.1 à 3.8 de la partie 3 du Chapitre I, Bâtiment du Code de construction du Québec. Cette formation s'adresse aux participants qui possèdent déjà une bonne connaissance du Code national du bâtiment (CNB) 2005 ou 2010 et qui ont l'occasion de faire l'examen de plans ou l'inspection de bâtiments relevant de la partie 3 du CNB (2010).

PERMIS DÉLIVRÉ SANS DROIT : SOLUTIONS ET RECOURS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE FONCTIONNAIRE

NOUVEAU

WEBINAIRE

2 HEURES / 0,2 UEC COURS À OPTION

En présence d'un permis délivré alors que les règlements ne le permettaient pas, que peuvent faire la municipalité et le fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme? Plusieurs solutions existent dépendamment de la situation. Ce webinaire répondra à ces questions en présentant des cas vécus par le formateur pour illustrer les avantages et les inconvénients de recourir à l'une ou l'autre des solutions possibles en cas de permis délivré sans droit.

SAVOIR COMPOSER AVEC LES SITUATIONS ET LES CLIENTÈLES DIFFICILES

COURS EN SALLE 7 HEURES / 0,7 UEC COURS À OPTION

Ce cours s'adresse aux inspecteurs municipaux et à leurs collègues qui doivent gérer des situations et des clientèles difficiles, voire agressives. Il leur permettra d'apprendre à gérer calmement les situations ou les clientèles difficiles, ainsi que leurs émotions afin de pouvoir offrir un service de qualité tout en ne perdant pas leurs énergies à analyser les situations qui paraissent de prime abord insolubles et à intervenir de façon adéquate.

WEBINAIRES DISPONIBLES EN REDIFFUSION

- Aménager pour les piétons et cyclistes
 1 heure
- Impacts municipaux du nouveau règlement provincial sur les chiens dangereux
 1 heure
- Les cas de moisissures : quelles sont les ressources disponibles?Gratuit/1 heure
- Les outils municipaux permettant l'encadrement du cannabis
- 2 heures
- Les plans régionaux sur les milieux humides et hydriques : de quoi s'agit-il et quelles en sont les conséquences?
 - 2 heures
- Myriophylle à épis, envahisseur des lacs : où en sommes-nous en 2020?
 - 2 heures
- Permis et certificats Comment évaluezvous votre gestion?

Gratuit/2 heures

 Renouée du Japon — Mythes et réalités d'une plante envahissante redoutable
 1 heure 30

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

<u>ADMISSIBILITÉ</u> POUR OBTENIR LE DIPLÔME ET LE TITRE OMBE

- 1. Être un employé municipal;
- 2. Être membre de la COMBEQ;
- **3.** Obtenir un minimum de 10 unités d'éducation continue (UEC) tout en respectant les exigences des cours de base et de concentration.

ACCRÉDITATION SOFEDUC

La formation offerte par la COMBEQ est accréditée par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC).

Cette accréditation permet à la Corporation d'émettre des unités d'éducation continue (UEC) reconnues par la SOFEDUC. Chaque heure de formation complétée vous donne 0,1 UEC.

INSCRIPTION

Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant le formulaire d'inscription en ligne au **formationmunicipale.com**.

Votre inscription comprend:

- la documentation complète;
- une attestation de participation ou de réussite et l'émission d'unités d'éducation continue (UEC), lorsqu'applicable;
- les pauses-santé et un repas lors des cours d'une journée en salle;
- les frais administratifs.

RABAIS MMQ

 La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) offre entre 200 \$ et 300 \$ de rabais aux premiers inscrits aux formations identifiées. Profitez-en!

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La politique d'annulation et de remboursement est disponible en ligne au **formationmunicipale.com**.

Vous devez en prendre connaissance avant votre inscription.

PAIEMENT

Deux modes de paiement s'offrent à vous :

- Par carte de crédit lors de votre inscription sur le site Internet au **formationmunicipale.com**.
- Par chèque, fait à l'ordre de la FQM, transmis sur réception de la facture à l'adresse suivante:

Fédération québécoise des municipalités 1134, Grande Allée Ouest, RC 01 Québec (Québec) G1S 1E5

Aucun paiement sur place n'est accepté.

COURS EN FORMULE PRIVÉE

Les formations du diplôme OMBE sont également disponibles en formule privée pour des groupes constitués à l'initiative de municipalités ou de MRC. Consultez la COMBEQ pour connaître les possibilités et voir comment nos formations peuvent répondre à vos besoins spécifiques.

PROGRAMME OMBE

INFORMATION

formation@combeq.qc.ca

INSCRIPTION

combeq.qc.ca formationmunicipale.com



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS



MOT DU PRÉSIDENT DE LA FQM ET DE LA MMQ

Depuis plusieurs mois nous vivons au rythme des consignes de la santé publique en raison de la pandémie qui touche toutes les sphères de la société. Dans le contexte de cette crise sanitaire, l'acquisition de nouvelles connaissances, le perfectionnement et la formation continue sont plus importants que jamais. Cette situation sans précédent générera d'importants défis pour les élus·es municipaux et le personnel œuvrant dans les municipalités et les MRC. Cela aura nécessairement pour effet de complexifier encore davantage le rôle de chacun. La formation devient ainsi un élément essentiel pour accroître nos compétences et réaliser nos objectifs avec succès.

En ce sens, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) se sont rapidement mises au travail pour trouver des solutions afin d'éviter d'interrompre les formations. Ainsi, l'ensemble des cours, offerts normalement en salle, sont dorénavant dispensés en classe virtuelle via la plateforme de visioconférence Zoom. Pour les classes virtuelles offertes par la FQM, le nombre de participants est limité pour favoriser les échanges. Lorsque les conditions sanitaires le permettront, les cours en salle et les classes virtuelles cohabiteront, ce qui vous donnera une option additionnelle. Nous sommes donc très fiers d'avoir pu conserver, malgré les circonstances difficiles, notre éventail très large de thèmes couvrant les principaux secteurs d'intérêts des élus·es et du personnel des municipalités et des MRC.

À titre de porte-parole des régions, et dans un souci de mettre sur pied des formations parfaitement adaptées aux besoins de nos membres, nous avons élaboré un programme varié de webinaires qui abordent les véritables enjeux du monde municipal. C'est également dans cet esprit de cohésion que nous poursuivons notre collaboration avec nos partenaires, tels l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ). Cette approche favorise le maillage de nos expertises respectives, et vise à développer une offre riche et diversifiée qui correspond aux besoins des municipalités et des MRC.

Les élus-es municipaux ont énormément à gagner à s'inscrire à l'un de nos parcours de formation. L'acquisition de compétences additionnelles en gestion municipale fera en sorte d'être mieux outillés pour composer avec les multiples enjeux qui sont les nôtres quotidiennement, et ce, pour le plus grand bénéfice de nos communautés réparties sur l'ensemble du territoire québécois.

Jacques Demers

Jacques Demers

CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

Cette certification regroupe les quatre cours fondamentaux pour tout·e élu·e municipal·e, notamment la formation obligatoire Le comportement éthique. Également au programme : Les rôles et responsabilités des élus·es, Maîtrisez vos dossiers municipaux et La gestion financière municipale. Le certificat permet donc d'acquérir les notions de base quant aux rôles, aux responsabilités et à la prise de décision, tant à l'intérieur de réunions préparatoires qu'au conseil municipal. Il favorise de même la construction d'argumentaires solides en prévision des discussions lors des séances de caucus, comités de travail et conseils municipaux.

Ces quatre cours de base représentent les cours obligatoires afin d'obtenir le diplôme d'administrateur/d'administratrice municipal·e et le diplôme en leadership municipal.

Ces cours sont offerts dans le calendrier public ainsi qu'en formule privée à la demande, en présentiel ou à distance.

LISTE DES COURS

COURS OBLIGATOIRES

- Le comportement éthique
- Les rôles et responsabilités des élus·es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- La gestion financière municipale

DESCRIPTION DES COURS

LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE ET EN LIGNE 6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES

Obligatoire pour les nouveaux élus·es municipaux, cette formation est conçue de manière dynamique, interactive, constructive et positive afin de vous expliquer les notions essentielles à la bonne gouvernance municipale.

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS-ES

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE ET EN LIGNE

6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES

Découvrez le système municipal québécois, ses lois et ses règlements. Parcourez les rôles de l'élu·e, ses fonctions, ses devoirs et ses responsabilités ainsi que les rôles et responsabilités des gestionnaires de la municipalité en plus du fonctionnement du conseil municipal, les procédures de séance et les mécanismes de prise de décision. Un atout indéniable pour tous les nouveaux élus·es!

MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC
ET EN CLASSE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES
VIRTUELLE ET
EN LIGNE

Essentiel et complémentaire au cours *Les rôles et responsabilités des élus-es*, ce cours permet de distinguer les champs de compétences d'une municipalité et d'une MRC et de comprendre les pouvoirs du conseil municipal en matière d'ententes municipales. Il permet également d'en apprendre davantage sur les pouvoirs et devoirs des municipalités en matière d'accès à l'information et d'accroître votre niveau de maîtrise des dossiers municipaux en urbanisme et en environnement.

LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC ET EN CLASSE ÉLUS-ES VIRTUELLE

Si vous votez un budget municipal, cette formation est pour vous. Vous y apprendrez la mécanique du budget municipal, le processus décisionnel, le rôle des intervenants, les sources de revenus municipaux ainsi que leur diversification.

DIPLÔME D'ADMINISTRATEUR/ D'ADMINISTRATRICE MUNICIPAL·E

4,2 UEC

Ce diplôme, déjà obtenu par des centaines d'élus·es municipaux du Québec, vise l'augmentation des connaissances et de la compréhension de plusieurs champs d'intervention municipaux. L'élu·e qui s'engage dans ce parcours comprendra tout d'abord mieux le fonctionnement municipal par l'entremise des cours obligatoires, puis choisit une activité de concentration parmi les nombreux thèmes proposés. Enfin, un vaste éventail de cours à option est offert afin d'obtenir ou de parfaire ses connaissances dans divers domaines. Un nombre minimal de 1,2 unité d'éducation continue (UEC) issue des cours à option est requis pour compléter le diplôme. Les conférences Web en direct, pourront être comptabilisées.

Donc, pour obtenir le diplôme, il faut totaliser 4,2 UEC :

- 4 cours de base pour 2,4 UEC
- 1 cours de concentration pour 0,6 UEC ou 0,3 UEC
- Cours à option et webinaires en direct pour 1,2 UEC ou 1,5 UEC

Ces cours sont offerts dans le calendrier public ainsi qu'en formule privée à la demande, en présentiel ou à distance.

LISTE DES COURS

COURS OBLIGATOIRES — CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

2,4 UEC / VOIR LA DESCRIPTION DES COURS À LA PAGE 38

- Le comportement éthique
- Les rôles et responsabilités des élus·es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- La gestion financière municipale

COURS DE CONCENTRATION

1 COURS D'UNE DEMI-JOURNÉE OU D'UNE JOURNÉE AU CHOIX / 0,3 OU 0,6 UEC

- Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats
- La planification stratégique NOUVELLE FORMULE
- La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal (atelier)
- La prise de décision en urbanisme
- Sécurité civile: les élus∙es, la loi et la prévention

COURS À OPTION

1,2 UEC À 1,5 UEC MINIMUM (Les conférences Web en direct pourront être comptabilisées)

LES NOUVEAUTÉS

- Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans le milieu municipal
 EN LIGNE
- Le coût de revient des activités municipales
- Les droits des élus·es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions
- Le rôle d'une municipalité en matière de santé publique
- Les mécanismes de mise en commun : comment faire les bons choix

COURS À OPTION (suite)

- Atelier pratique : l'entrevue radio et télé
- Communiquer efficacement
- Générez un succès populaire dans vos projets
- Les communications citoyennes à l'heure de l'acceptabilité sociale
- La communication avec les médias et avec les citoyens
- La gestion contractuelle en deçà de 105 700 \$
- La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale
- La participation publique : au-delà du référendum
- Le comité consultatif d'urbanisme : un outil de démocratie participative au service de la collectivité
- Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et les MRC
- MRC, les clés d'une gouvernance régionale efficace
- Le service à la clientèle et la gestion des situations conflictuelles
- Mariage civil et union civile
 EN LIGNE
- Maximiser votre impact auprès des divers paliers décisionnels

COURS À OPTION — EN FORMULE PRIVÉE EXCLUSIVEMENT

- Interactions entre la mairesse ou le maire, le conseil municipal et la direction générale : qui fait quoi en matière de ressources humaines?
- Le développement et le financement de la culture en milieu municipal
- Les programmes d'aide financière comme outil de développement
- Les relations du travail et la gestion des conflits
- Rôles et pouvoirs des administrateurs des OBNL

DESCRIPTION DES COURS

COURS DE CONCENTRATION

ADJUGÉ! LES COULISSES DE LA PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'OCTROI DE CONTRATS MUNICIPAUX

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE

6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Cette formation interactive allie travail en équipe et étude de cas afin de vous faire découvrir le chemin emprunté par un contrat, de sa conception à son octroi, en portant attention aux étapes cruciales. Les règles nombreuses et complexes créent un casse-tête dans lequel il est souvent difficile de se retrouver. Cette formation vous procurera les outils nécessaires pour effectuer une prise de décision efficace et éclairée.

LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

NOUVELLE FORMULE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS∙ES ET GESTIONNAIRES

Dans un contexte de changements importants, il est essentiel de se pencher sur les plans et stratégies à venir. Votre plan stratégique actuel tient-il toujours la route? Sinon, prévoyez-vous effectuer un exercice prochainement afin de bien préparer l'avenir de votre municipalité? Les élus-es municipaux et l'équipe de gestion sont-ils informés des cibles à atteindre? Les plans d'action sont-ils suivi rigoureusement?

L'exercice de planification stratégique constitue un précieux moment de réflexion et un outil indispensable pour vous aider à atteindre différentes cibles. Cet atelier de formation adapté au contexte municipal donnera l'opportunité aux participants d'utiliser des outils et d'appliquer une démarche et un processus pour garantir le succès de la planification stratégique.

LA PRÉPARATION ET LA PARTICIPATION DES ÉLUS-ES AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC ET EN CLASSE ÉLUS-ES VIRTUELLE

La formule originale de cette journée de formation s'apparente plutôt à un atelier. Un rappel des règles (les inscrits reçoivent préalablement un cartable) permet de préparer les simulations et jeux de rôles. Ce « boot camp » vise à donner aux participants les outils pour intervenir efficacement au conseil municipal.

LA PRISE DE DÉCISION EN URBANISME

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES

La prise de décision en matière d'urbanisme est essentielle à la saine gestion du territoire. Ce cours propose plusieurs outils afin de vous amener à prendre des décisions plus éclairées pour un développement harmonieux.

SÉCURITÉ CIVILE: LES ÉLUS-ES, LA LOI ET LA PRÉVENTION

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les élus·es, la mairesse ou le maire et son suppléant ont des rôles et responsabilités importants avant, pendant et après les mesures d'urgence. Leurs actions ont un impact direct sur l'efficacité et la performance de leur équipe municipale. Prendre conscience de la portée de la loi, de l'importance des interventions préventives et de l'étroite collaboration avec le coordonnateur des mesures d'urgence est primordial.

COURS À OPTION

SAVOIR COMPOSER AVEC LA PRÉVENTION ET LA GESTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE DANS LE MILIEU MUNICIPAL

NOUVEAU

COURS EN LIGNE 1 HEURE / 0,1 UEC

ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Les élus·es, la direction générale et les autres gestionnaires municipaux ont tous leur rôle à jouer dans la prévention et la gestion des situations d'harcèlement psychologique. Cette formation vise à mieux outiller ces intervenants afin qu'ils puissent comprendre leur rôle, mais également être à même de poser des actions concrètes et efficaces dans la prévention et la gestion du harcèlement psychologique.

LE COÛT DE REVIENT DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

NOUVEAU

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE

3,5 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Vous ne savez pas exactement combien vous coûtent les divers services municipaux? Si vous aviez à choisir entre garder en régie et donner en impartition l'un de vos services, sauriez-vous quoi faire? Vous aimeriez mesurer l'impact de vos décisions stratégiques sur le coût de revient de vos services municipaux? Vous vous questionnez quant à vos stratégies de tarification, notamment pour des services partagés avec d'autres municipalités?

Cet atelier est donc pour vous, élus·es, directeurs généraux et gestionnaires. Vous y apprendrez les concepts de base du coût de revient dans un cadre pratique et adapté au contexte municipal. L'atelier a pour but de sensibiliser les participants à l'importance de posséder de bons outils de calcul de coût de revient et à en présenter les concepts de base.

LE DROIT DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX À LA REPRÉSENTATION JURIDIQUE DANS LE CADRE DE POURSUITES INTENTÉES CONTRE **EUX DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS**

NOUVEAU

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE

3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Ce cours permettra aux élus·es municipaux de prendre connaissance des dispositions du Code municipal du Québec ou de la Loi sur les cités et villes leur assurant une représentation juridique, aux frais de la municipalité, lorsqu'ils font l'objet de poursuites civiles, pénales ou criminelles découlant de l'exercice de leurs fonctions.

Ce régime de protection comporte des avantages évidents pour l'élu·e qui se voit poursuivi pour des paroles prononcées ou des gestes posés à titre de maire ou de conseiller municipal, mais il comporte aussi des dangers que l'élu e doit connaître avant de requérir que sa municipalité assume ses honoraires iuridiaues.

C'est un rendez-vous important qu'il ne faut pas manquer et le cours comportera des mises en situation pratique relativement à l'application du régime légal de protection qui seront abordées par le groupe.

LE RÔLE D'UNE MUNICIPALITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

COURS **EN CLASSE** VIRTUELLE 3 HEURES / 0,3 UEC

ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

La déclaration d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec a poussé les municipalités à agir rapidement et de manière inattendue. Cette formation vise à mettre en lumière les compétences et les pouvoirs qui s'offrent aux municipalités locales et régionales de comté en matière de santé publique, de même que leurs obligations et les mesures pouvant être adoptées à titre préventif. Le tout sera présenté en regard des lois applicables et agrémenté d'exemples concrets.

LES MÉCANISMES DE MISE EN COMMUN: **COMMENT FAIRE LES BONS CHOIX**

NOUVEAU

COURS **EN CLASSE VIRTUELLE** 3 HEURES / 0,3 UEC

ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Les obligations des organismes municipaux sont de plus en plus nombreuses et complexes. Les mécanismes de « mise en commun » doivent être considérés et constituent bien souvent la seule avenue possible pour respecter ces obligations. Déclaration de compétence, fourniture de services, délégation de compétence, création d'une régie, etc. comment s'v retrouver et surtout, comment faire les bons choix?

ATELIER PRATIQUE : L'ENTREVUE RADIO ET TÉLÉ

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE

6 HEURES / 0 6 UEC **ÉLUS ES, GESTIONNAIRES**

Découvrez comment parler le langage des médias. Plongez dans l'action et vivez la simulation d'une entrevue sous l'œil de la caméra. Apprenez l'importance d'une bonne préparation pour livrer des messages clairs, concis et percutants dans les médias tout en découvrant du même coup comment gérer l'image de votre organisation dans ses différentes prises de parole publiques.

COMMUNIQUER EFFICACEMENT

ET EN CLASSE VIRTUELLE

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0.6 UEC ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES

Cette formation, axée sur la communication interpersonnelle, permet d'améliorer la compréhension mutuelle, le climat de travail et la gestion du temps. Elle aide à dénouer des impasses auxquelles les employés peuvent être confrontés entre eux, avec leur supérieur ou avec les citoyens.

GÉNÉREZ UN SUCCÈS POPULAIRE DANS VOS PROJETS

ET EN CLASSE

VIRTUELLE

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS-ES. GESTIONNAIRES

Lors de cette formation, apprenez comment mener un projet en collaboration avec le citoyen et à élaborer des solutions qui lui conviennent. Durant cet atelier interactif, vous aurez l'occasion d'expérimenter une approche axée sur l'humain, la collaboration et l'innovation par l'intermédiaire du modèle de Design Thinking.

LES COMMUNICATIONS CITOYENNES À L'HEURE DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE

3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES

Cette formation vise à guider les participants dans une démarche de participation citoyenne et d'acceptabilité sociale pour les projets municipaux, par exemple, une politique de développement durable, un projet immobilier ou l'implantation d'une activité commerciale. Conviviale et concrète, la formation marie les meilleures pratiques en matière de relations avec le milieu et les principes gagnants en relations publiques.

LA COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS ET AVEC LES CITOYENS

COURS EN SALLE **ET EN CLASSE** VIRTUELLE

6 HEURES / 0,6 UEC **ÉLUS ES, GESTIONNAIRES** ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les élus·es et gestionnaires municipaux sont régulièrement appelés à communiquer de l'information à leurs citoyens aussi bien qu'aux divers médias. Ce cours vise à mieux outiller les intervenants afin qu'ils puissent livrer leur message de manière claire et efficace pour qu'il soit bien entendu.

LA GESTION CONTRACTUELLE **EN DEÇÀ DE 105 700 \$**

NOUVEAU

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE

3 HEURES / 0.3 UEC **ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES**

Depuis le 1er janvier 2018, les municipalités ont la possibilité, par l'adoption d'un Règlement sur la gestion contractuelle, de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil qui exige l'appel d'offres public (depuis le 13 août 2020, 105 700 \$). Plusieurs municipalités ont utilisé ce pouvoir et peuvent maintenant accorder des contrats de gré à gré, lorsque la dépense est inférieure à 105 700 \$.

Ainsi, même si les élus-es disposent, à l'égard des contrats pouvant être accordés de gré à gré, d'une plus grande latitude quant au choix des contractants, il est essentiel qu'ils connaissent bien certaines règles minimales applicables afin d'éviter les « pièges » que peut comporter une telle « liberté contractuelle ».

LA NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL D'ÉQUIPE **DE LA MAIRESSE OU DU MAIRE** ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

COURS EN SALLE **ET EN CLASSE VIRTUELLE**

3 HEURES / 0,3 UEC **ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES**

Cette formation à laquelle mairesses, maires et directeurs généraux sont invités à participer en duo a pour objectif de les amener à comprendre et à harmoniser leurs fonctions respectives.

LA PARTICIPATION PUBLIQUE, AU-DELÀ DU RÉFÉRENDUM

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES VIRTUELLE

Au-delà du référendum en urbanisme, le nouveau cadre réglementaire de la participation publique est une occasion de se doter de nouvelles balises dans l'inclusion des citoyens à la prise de décision. C'est également une opportunité d'élargir leur implication à l'ensemble des champs d'intervention municipaux. Ce renouvellement de l'action municipale appelle à un changement de culture organisationnelle. Le cours propose une amorce de réflexion pour renforcer le réflexe citoyen dans les municipalités.

LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME, UN OUTIL DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES
VIRTUELLE

Ce cours s'adresse aux membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) et aux élus-es qui souhaitent mieux tirer parti de ce formidable outil au service de l'aménagement des collectivités. Il aborde tous les aspects entourant le fonctionnement d'un CCU par le biais d'exemples simples et de mises en situation. Il démystifie les rôles et pouvoirs liés à l'urbanisme dit discrétionnaire.

LE MARKETING TERRITORIAL, MODE D'EMPLOI POUR LES MUNICIPALITÉS ET MRC

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES VIRTUELLE

Dans cette formation, vous apprendrez comment agir sur l'attractivité des municipalités et MRC, en utilisant une approche du marketing territorial adaptée au contexte des régions au Québec. Elle vise autant le développement des milieux de vie en fonction des attentes et besoins des milléniaux, que la construction de marques territoriales fortes et distinctives. L'objectif: attirer de nouveaux résidents et agir sur les enjeux de la pénurie de main-d'œuvre.

MRC, LES CLÉS D'UNE GOUVERNANCE RÉGIONALE EFFICACE

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES VIRTUELLE

Cette formation portant sur la gouvernance des municipalités régionales de comté (MRC) met l'accent sur le rôle des élus-es municipaux au conseil de la MRC, du préfet et des fonctionnaires au sein des actions relatives à la gouvernance régionale. La formation aborde le fonctionnement général d'une MRC et les distinctions avec celui des municipalités. Elle démystifie ses pouvoirs et responsabilités et s'attarde sur le rôle et les responsabilités des conseillers de la MRC et du préfet. Cette formation, avant tout pratique, donne des outils aux élus-es et aux fonctionnaires afin de mieux interagir avec ce palier important du développement de nos régions.

LE SERVICE À LA CLIENTÈLE ET LA GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC ET EN CLASSE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La satisfaction des citoyens est au cœur de vos préoccupations? Vous désirez que votre organisation améliore sa performance en matière de service à la clientèle? Cette formation permettra à votre équipe de se munir des meilleurs moyens pour y parvenir.

MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE

COURS EN LIGNE 3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS-ES

Cette formation en ligne, entièrement adaptée aux contraintes d'horaire et d'éloignement, peut être suivie au bureau comme à la maison au moment où vous le désirez. Elle permet de connaître les étapes de la célébration, les documents à remplir et offre des recommandations d'usage pour la tenue d'un mariage et d'une union civile.

MAXIMISER VOTRE IMPACT AUPRÈS DES DIVERS PALIERS DÉCISIONNELS

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES VIRTUELLE

Cette formation vise à outiller les élus-es dans la présentation des projets auprès des différents paliers décisionnels à l'extérieur de la municipalité. Elle permet d'apprendre à présenter un dossier adéquatement afin d'accroître les possibilités de succès.

COURS À OPTION – EN FORMULE PRIVÉE EXCLUSIVEMENT

INTERACTIONS ENTRE LA MAIRESSE OU LE MAIRE, LE CONSEIL ET LA DIRECTION GÉNÉRALE : QUI FAIT QUOI EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES?

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS:ES ET GESTIONNAIRES

Lors de ce cours, le formateur approfondira le rôle du conseil, du maire ou de la mairesse et de la direction générale dans la gestion des ressources humaines ainsi que les interrelations entre le rôle de chacun. Il s'adresse tant aux élus·es qu'à la direction générale. Nous recommandons qu'il soit suivi minimalement par l'équipe maire-DG de votre organisation. Cette formation est offerte en privé pour répondre au besoin spécifique de votre organisation. N'attendez pas qu'un conflit surgisse avant de bien comprendre les limites de votre rôle.

LE DÉVELOPPEMENT ET LE FINANCEMENT DE LA CULTURE EN MILIEU MUNICIPAL

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS-ES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La culture est un acteur économique important. Elle est créatrice d'emplois et de richesses collectives. L'offre culturelle attire et retient les résidents et les visiteurs en toute saison. Les municipalités sont porteuses des expressions artistiques et culturelles et doivent, dans ce contexte, se positionner afin de bien analyser les demandes. Mais comment procéder?

LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE COMME OUTILS DE DÉVELOPPEMENT

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Les lois municipales offrent une large palette d'aide financière et technique qu'une municipalité peut accorder afin de favoriser le développement économique, urbanistique, social et environnemental. Ce cours d'une demi-journée permet de dresser un portrait de ces aides et de leurs spécificités.

LES RELATIONS DU TRAVAIL ET LA GESTION DES CONFLITS

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE

6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES

Tout ce que vous devez savoir en matière de prévention et de gestion de conflits afin de vous permettre d'accroître votre efficacité en milieu de travail. Les outils de travail efficaces, les styles de gestion, l'angle de négociation et le processus à suivre en cas d'échec seront notamment abordés afin de dénouer ces situations.

RÔLES ET POUVOIRS DES ADMINISTRATEURS DES OBNL

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Ce cours d'une demi-journée propose de mieux connaître les organismes à but non lucratif et d'apprendre à interagir efficacement avec leurs administrateurs.

DIPLÔME EN LEADERSHIP MUNICIPAL

Le diplôme en leadership municipal a été développé à partir de profils de compétences conçus spécifiquement pour les postes d'élus·es et de gestionnaires municipaux. Il leur permet d'accroître substantiellement leur impact au sein de leur équipe, de leur organisation ainsi qu'auprès de l'ensemble de la collectivité.

Pour l'obtention du diplôme, l'élu-e ou le gestionnaire doit suivre les quatre formations du certificat en compétences municipales et choisir six cours de concentration.

Notez que les cours de concentration sont également accessibles en dehors du diplôme. Nous recommandons aux participants de s'inscrire à « Se connaître : développement du leader » comme première activité, puisque certaines notions sont utilisées pour la suite du parcours.

Donc, pour obtenir le diplôme :

- 4 cours de base
- 6 cours de concentration

Ces cours sont offerts dans le calendrier public ainsi qu'en formule privée à la demande, en présentiel ou à distance.

LISTE DES COURS

COURS OBLIGATOIRES — CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

2,4 UEC / VOIR LA DESCRIPTION DES COURS À LA PAGE 38

- Le comportement éthique
- Les rôles et responsabilités des élus·es
- La gestion financière municipale
- Maîtrisez vos dossiers municipaux

COURS DE CONCENTRATION

AU CHOIX POUR UN MINIMUM DE 6 COURS

- Se connaître : développement du leader
 EN LIGNE
- Introduction au leadership

 NOUVELLE FORMULE
- Parler en public —
 Atelier pratique
- Travail d'équipe
- Initier le changement
- Initiation au coaching
- Communiquer avec impact en tant qu'élue
- Assumer son leadership en tant qu'élue : phase 2
 NOUVEAU
- Les outils pour bien recruter
- Communauté de pratique
- Midi Causerie

DESCRIPTION DES COURS

COURS DE CONCENTRATION

SE CONNAÎTRE: DÉVELOPPEMENT DU LEADER

EN LIGNE

6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Grâce au test psychométrique TRIMA, cette activité, réalisée de manière autonome et à distance, vise à établir ses zones de confort et d'inconfort, ses forces et ses faiblesses, ses préférences dans différents domaines de compétences et son style de leadership. Si vous avez le goût d'apprendre à mieux vous connaître, de capitaliser sur vos forces, de travailler sur des compétences émergentes, de prendre conscience de traits à développer ainsi qu'amorcer une lecture différente des autres, cette formation est pour vous!

INTRODUCTION AU LEADERSHIP

NOUVELLE FORMULE

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC
ET EN CLASSE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES
VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Cette formation vise à faire le point sur votre leadership, votre attitude et vos comportements de leader. En vous inspirant des différents modèles de leadership qui vous seront présentés, vous serez invités à déterminer les occasions de développement de votre leadership et à vous donner un plan d'action pour y parvenir.

PARLER EN PUBLIC — ATELIER PRATIQUE

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC ET EN CLASSE ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Cet atelier de type « laboratoire » vous permet d'apprivoiser le trac, de parler au micro, d'organiser vos idées pour livrer un message court et vivant. Vous ferez l'expérience de différentes formes de prises de parole tout en bénéficiant de retours critiques.

TRAVAIL D'ÉQUIPE

NOUVELLE FORMULE

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC
ET EN CLASSE ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES
VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Quelles sont les stratégies qu'un leader peut utiliser pour favoriser la participation de tous les membres d'une réunion? Comment distingue-t-on les équipes performantes des équipes non performantes? Cette activité dynamique propose, sous forme de laboratoire, une série d'exercices et d'outils afin de permettre une efficacité maximale au sein des organisations municipales.

INITIER LE CHANGEMENT

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC
ET EN CLASSE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES
VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La réussite d'un projet passe par la volonté des citoyens de changer leurs habitudes et d'adhérer aux différents changements qui leur sont proposés. Lors de cette formation, vous expérimenterez quels sont les mécanismes à prévoir en amont, pendant et après les changements afin qu'ils puissent être durables.

INITIATION AU COACHING

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC
ET EN CLASSE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES
VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Axé sur l'expérimentation, cet atelier vise à initier les élus·es municipaux au coaching. Les activités pédagogiques permettront de réfléchir à la conscience de soi en situation de coaching, à la nature de la relation entre le coach et le coaché ainsi qu'aux contextes propices au coaching dans le rôle d'élu·e. Au terme de la formation, les participants repartiront avec de nouvelles techniques à expérimenter ainsi qu'un plan d'action afin de les intégrer dans leur quotidien.

COMMUNIQUER AVEC IMPACT EN TANT QU'ÉLUE

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC
ET EN CLASSE ÉLUES, GESTIONNAIRES
VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

En tant qu'élue, il vous préparera à communiquer avec l'impact maximal au regard de l'environnement existant, du public visé et des objectifs poursuivis. Ce cours proposé par la FQM est organisé en partenariat avec le Groupe Femmes, politique et démocratie, avec le concours du gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente intervenue entre la FQM et le Secrétariat à la condition féminine.

ASSUMER SON LEADERSHIP EN TANT QU'ÉLUE : PHASE 2

NOUVEAU

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC
ET EN CLASSE ÉLUES, GESTIONNAIRES
VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Dans votre fonction d'élue, vous devez communiquer avec parfois peu d'informations, avec différents interlocuteurs, prendre votre place dans des environnements majoritairement masculins et assumer votre leadership. Comment être efficace et pertinente face à ces différents enjeux?

LES OUTILS POUR BIEN RECRUTER

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Ce cours d'une demi-journée s'adresse plus particulièrement aux élus-es et aux gestionnaires afin de leur donner les éléments de connaissance et de pratique qui leur permettront de passer avec succès toutes les étapes d'un processus de recrutement.

Trois compétences essentielles seront acquises et développées à l'issue de cette formation :

- Mener le processus de sélection
- Conduire les entretiens de recrutement
- Savoir négocier le contrat de travail

La constitution d'une bonne équipe passe nécessairement par un processus de recrutement pertinent; partez du bon pied!

COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

EN CLASSE VIRTUELLE 10 X 2 HEURES

(compte pour 1 cours dans le parcours

vers le diplôme)

ÉLUS·ES

La Fédération québécoise des municipalités vous propose de participer à une communauté de pratique! De quoi s'agit-il?

Sur la base d'une rencontre mensuelle de 2 h (10 rencontres en 10 mois, de septembre à juin) via une plateforme Web, un groupe de 10 élus·es se réunit pour développer ses compétences portant sur des défis communs aux membres du groupe. Conçu pour les élu·es, ce parcours est animé par une formatrice et coach professionnelle certifiée.

MIDI CAUSERIE

NOUVEAU

EN CLASSE VIRTUELLE

La FQM vous propose des rendez-vous privilégiés afin d'approfondir vos connaissances en matière de relations du travail. Nous vous proposons quatre rendez-vous annuels afin d'améliorer votre gestion quotidienne en relations du travail et vos réflexes ainsi que pour demeurer à l'affût des nouvelles tendances. Évidemment, le tout adapté à votre réalité de gestionnaire municipal! Planifiez ces événements à votre agenda maintenant.

LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

3 MODULES EN LIGNE

La Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM), offre une formation sur la gestion des actifs adaptée aux municipalités du Québec. Vous souhaitez vous informer, vous former sur la gestion des actifs? Vous souhaitez évaluer et faire évoluer vos pratiques dans ce domaine? Vous souhaitez bénéficier de l'expérience de vos pairs et de l'expertise des spécialistes?

Les 3 modules de formation en ligne sur la gestion des actifs sont faits pour vous! Gratuits et réalisables depuis votre poste de travail, ces trois modules vous permettront, après les avoir complétés, d'obtenir une certification.

MODULE 1 POURQUOI SE PRÉOCCUPER DE LA GESTION DE SES ACTIFS MUNICIPAUX?

EN LIGNE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Ce premier module de formation en ligne et interactive se veut une introduction à la gestion des actifs municipaux. Elle présente les principes clés de la gestion des actifs municipaux et favorise l'adoption d'une pensée à la fois stratégique, tactique et opérationnelle afin d'implanter ces principes avec les actions requises par la gestion des actifs municipaux.

MODULE 2 LES ÉTAPES DU CYCLE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

EN LIGNE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Cette deuxième partie du parcours d'apprentissage sur la gestion des actifs municipaux fait vivre le cycle complet de la gestion des actifs en six modules d'activités interactives soutenues par des documents à télécharger et à conserver afin de soutenir sa propre démarche au sein de sa municipalité.

MODULE 3 LES INCONTOURNABLES POUR ASSURER LE SUCCÈS DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

EN LIGNE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Cette troisième et dernière partie du parcours d'apprentissage sur la gestion des actifs municipaux nous prépare au passage à l'action et à cheminer dans l'échelle de maturité de la gestion des actifs en insistant sur des thèmes majeurs qui ont été brièvement abordés dans les deux premières parties.

CONFÉRENCES WEB ET CAFÉS WEB

CONFÉRENCES WEB

Les conférences Web de la Fédération québécoise des municipalités sont un moyen simple et accessible d'approfondir vos connaissances sur des sujets pointus et variés. Animées par des experts, les conférences vous sont présentées dans deux modes conviviaux : en direct, ce qui vous permet de poser vos questions et d'interagir avec le conférencier, ou encore en rediffusion, pour avoir accès au contenu au moment opportun pour vous.

Les conférences Web de la FQM : un incontournable pour développer vos compétences municipales.

La programmation complète est accessible sur le site formationmunicipale.com.

Après inscription, le lien d'accès vous sera envoyé le jour même de la conférence.

Voici quelques-unes des prochaines conférences proposées à partir de l'automne 2020 :

- Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire Le jeudi 15 octobre 2020, à 14 h
- Les leviers financiers en gestion des matières résiduelles - mieux comprendre pour mieux performer
 Le jeudi 22 octobre 2020, à 14 h
- Le lobbyisme et le monde municipal Le mardi 3 novembre 2020, à 10 h 30
- L'accès aux documents et les élus·es : les grands enjeux
 Le mardi 24 novembre 2020, à 14 h
- L'application du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique
 Date à venir
- Série Plantes envahissantes : La Berce du Caucase Le mardi 17 novembre 2020, à 14 h
- Série RH : L'importance d'une structure salariale Date à venir

Plus de 30 titres de capsules vidéo et de webinaires en rediffusion sont accessibles en tout temps. En voici une liste non exhaustive.

CAPSULE VIDÉO : GÉRER À DISTANCE EN MODE TÉLÉTRAVAIL

Dans le contexte de la crise provoquée par la COVID-19, les acteurs municipaux, notamment les élus-es et les gestionnaires responsables des municipalités, sont amenés à intervenir en mode télétravail. La Fédération québécoise des municipalités souhaite saisir cette occasion pour améliorer les pratiques de gestion à distance en mode télétravail.

EN RATTRAPAGE

- Plan municipal de réduction du plomb dans l'eau potable
- Permis et certificats : comment évaluez-vous votre gestion?
- Les cas de moisissures : quelles sont les ressources disponibles?
- L'art de négocier sa convention collective
- Les outils pour bien recruter
- L'équité salariale : trucs et astuces pour un suivi plus efficace
- Aménager pour les piétons et cyclistes
- Impacts municipaux du nouveau règlement provincial sur les chiens dangereux
- Un climat de travail sain pour mon conseil municipal
- Démystifier les conflits d'intérêts et les prévenir
- Médias sociaux : arrimer stratégie de contenu et gestion de la réputation
- Le secrétaire du comité de sélection, gardien du processus d'évaluation de la qualité
- Plantes envahissantes Renouée du Japon : mythes et réalités d'une plante envahissante redoutable
- Le membre du comité de sélection : un joueur clé dans le processus d'attribution de contrats de la municipalité
- Préparation municipale aux sinistres
- Optimisez vos relations d'affaires

EN RATTRAPAGE (suite)

- Les outils municipaux permettant l'encadrement du cannabis
- Le comité consultatif en urbanisme
- L'efficacité énergétique : comment votre municipalité peut faire plus avec moins?
- La Commission municipale du Québec : comprendre la vérification municipale
- La procédure d'évaluation environnementale québécoise et le rôle du BAPE
- Les programmes d'aides financières comme outils de développement
- Être élue et assumer son leadership
- Communiquer justement sur la rémunération des élus·es
- La Loi sur les normes du travail : les dernières modifications
- Mariage civil Union civile : être célébrant·e en 2020
- Pouvoir général de taxation, redevances réglementaires et autres nouveautés en matière de fiscalité municipale
- Le rôle des municipalités concernant les nouvelles lois encadrant la légalisation du cannabis
- Rédiger un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier
- Les communications citoyennes à l'heure de l'acceptabilité sociale
- Truquage des offres : sensibilisation et prévention
- L'organisation du transport collectif et adapté en milieu rural

CAFÉS WEB

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'ensemble des partenaires de la Table sur le développement local et régional sont fiers de vous convier aux Cafés Web sur le développement économique. Présentées par Desjardins, le Fonds de solidarité FTQ, les fonds locaux de solidarité FTQ, et le réseau des SADC/CAE, ces courtes conférences Web permettront aux intervenants en développement économique de bénéficier gratuitement de l'expertise de différents spécialistes afin de se tenir à jour dans leur domaine d'activités et de se soumettre à des pistes de réflexion pour améliorer l'efficacité de leur travail. Se déroulant tout au long de l'année sur la conviviale plage horaire du café matinal, ces Cafés Web se veulent des rendez-vous des plus instructifs! La programmation complète est accessible sur le site de la FQM.

Après inscription (gratuite), le lien d'accès vous sera envoyé le jour même du Café Web.

BALADOS FQM

PROCHAINEMENT

Accessible, disponible en tout temps, la formation peut aussi prendre d'autres formes. Retrouvez les conférences Web les plus populaires en format audio grâce à nos sélections de balados à emporter partout.

Offre bientôt disponible. Une information spécifique sera diffusée le moment venu.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

LA FQM: UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT RECONNU

Puisque la Fédération québécoise des municipalités est reconnue par Emploi et Développement social Canada ainsi que par Revenu Québec comme un établissement d'enseignement, les particuliers peuvent avoir droit à un crédit d'impôt pour les frais de scolarité payés. Pour recevoir votre reçu, veuillez adresser votre demande par courriel à competences@fqm.ca avant le 31 décembre de l'année en cours.

ACCRÉDITATION SOFEDUC

La formation offerte par la FQM et la COMBEQ est accréditée par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC). Cette accréditation permet à la Fédération d'émettre des unités d'éducation continue (UEC) reconnues par la SOFEDUC. Chaque heure de formation complétée vous donne 0,1 UEC.

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (OUQ)

L'OUQ et la FQM ont signé une entente actant la reconnaissance des cours de la FQM dans le parcours de formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des Urbanistes du Québec.

BARREAU DU QUÉBEC

Plusieurs cours offerts par la FQM bénéficient d'une reconnaissance aux fins de la formation continue obligatoire du Barreau du Québec. Contactez-nous pour plus de précisions.

LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les activités de formation de la FQM sont reconnues en vertu de la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. D-7.1) conformément aux conditions prévues à l'article 5.

<u>ADMISSIBILITÉ</u>

POUR OBTENIR ET POUR PORTER LE TITRE D'ADMINISTRATEUR·TRICE MUNICIPAL·E ET POUR OBTENIR LE DIPLÔME EN LEADERSHIP MUNICIPAL

Afin d'obtenir le diplôme propre à chaque parcours de formation, vous devez vous conformer à certaines exigences:

- Être un élu municipal ou une élue municipale ou un gestionnaire municipal.
- Obtenir le minimum d'unités d'éducation continue (UEC) de chaque diplôme tout en respectant les exigences des cours présentés dans chaque programme.

RELEVÉ PERSONNALISÉ

Vous pourriez faire partie des diplômés de la prochaine cohorte! Demandez votre relevé de cours auprès de la FQM par courriel à competences@fqm.ca dès aujourd'hui.

COURS EN FORMULE PRIVÉE

Tous les cours offerts dans le Répertoire de formation de la FQM sont disponibles en formule privée pour des groupes constitués à l'initiative de municipalités ou de MRC.

Vous choisissez le cours, le lieu et la date et nous organisons le tout pour vous!

INSCRIPTION

Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant le formulaire d'inscription en ligne au **formationmunicipale.com**.

Votre inscription comprend:

- la documentation complète:
- une attestation de participation ou de réussite et l'émission d'unités d'éducation continue (UEC), lorsqu'applicable;
- un repas lors des cours en salle d'une journée;
- les pauses-café lors des cours en salle;
- les frais administratifs.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La politique d'annulation et de remboursement est disponible en ligne au **formationmunicipale.com**.

Vous devez en prendre connaissance avant votre inscription. Pour toute question supplémentaire, veuillez communiquer avec nous au **competences@fqm.ca**.

PAIEMENT

Deux modes de paiement s'offrent à vous :

- Par carte de crédit lors de votre inscription sur le site Internet au **formationmunicipale.com**.
- Par chèque, fait à l'ordre de la FQM, transmis sur réception de la facture à l'adresse suivante:

Fédération québécoise des municipalités 1134, Grande Allée Ouest, RC 01 Québec (Québec) G1S 1E5

Aucun paiement sur place n'est accepté.



INFORMATION

competences@fqm.ca 1 866 951-3343

INSCRIPTION

formationmunicipale.com

LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

FORMER SUR LA SAINE GESTION DES RISQUES MUNICIPAUX

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) offre sans frais à ses membres des formations et des webinaires favorisant la saine gestion des risques. Ses conseillers spécialisés dans la gestion des risques des activités municipales accompagnent les membres, notamment en matière de sécurité incendie et des lieux, urbanisme et environnement, cybersécurité, travaux publics et sports et loisirs.

LISTE DES COURS

FORMATIONS

- Aménagement sécuritaire et entretien préventif de sentiers récréatifs
- Baignade publique : voyez comment maximiser la sécurité des baigneurs
- Gestion des eaux pluviales : amorcez un véritable exercice de planification
- Les cyberattaques, un risque municipal bien réel
- Les risques d'incendie dans les municipalités : identification, prévention et réduction
- L'officier municipal : démystifier le rôle complexe de cet acteur clé en aménagement du territoire

WEBINAIRES

- Études de cas : comment réduire les risques d'erreurs dans les activités d'urbanisme
- Effondrement de bâtiments municipaux : comment les éviter?
- Auto-inspection en électricité : vos installations électriques sont-elles bien protégées et entretenues?
- La gestion de vos risques municipaux grâce à une méthode simple et efficace
- Les zones de mouvements de sol : qu'est-ce que c'est?

DESCRIPTION DES COURS

FORMATIONS

AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE ET ENTRETIEN PRÉVENTIF DE SENTIERS RÉCRÉATIFS

FORMATION À DISTANCE 6 HEURES

ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

En tant que responsable de vos sentiers municipaux, la gestion de vos sites est-elle adéquate? La fréquence et la nature de l'entretien sont-elles suffisantes pour les rendre sécuritaires? Cernez les enjeux liés à une gestion préventive des sentiers tels que les voies cyclables et les sentiers polyvalents, pédestres, de fatbike, de ski de fond et d'hébertisme, lors de cette formation. Celle-ci vous aidera à développer vos connaissances des éléments essentiels d'une gestion sécuritaire des réseaux de sentiers récréatifs et de leur entretien préventif, le tout dans le but de favoriser une exploitation responsable de vos sentiers.

BAIGNADE PUBLIQUE : VOYEZ COMMENT MAXIMISER LA SÉCURITÉ DES BAIGNEURS

FORMATION

6 HEURES

À DISTANCE

ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le Règlement sur la sécurité dans les bains publics impose au propriétaire d'un bassin ou d'une plage exploitée pour la baignade du public des exigences sur les installations, les équipements et la surveillance. Quelles sont ces exigences? Comment maximiser la sécurité des baigneurs? Que faire des sites non exploités, mais fréquentés par des baigneurs? Voyez comment identifier les risques, comprenez vos obligations municipales et apprenez-en plus sur les mesures de gestion des risques à mettre en place en contexte de baignade publique lors de cette formation.

GESTION DES EAUX PLUVIALES : AMORCEZ UN VÉRITABLE EXERCICE DE PLANIFICATION

FORMATION 6 HEURES

À DISTANCE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Dans le contexte des changements climatiques, la fréquence et la quantité de précipitations évoluent et les infrastructures municipales de gestion des eaux pluviales (égouts, fossés, etc.) sont plus que jamais sollicitées, entraînant des risques plus grands de refoulements et d'inondations. Considérant les coûts parfois élevés d'entretien, de mise à niveau ou de remplacement des infrastructures pour les rendre plus efficaces, les municipalités doivent mettre à profit un ensemble de solutions pour répondre aux régimes de précipitations actuel et futur. Lors de cette formation. informez-vous sur l'importance et l'urgence d'agir sur la question de la gestion des eaux pluviales, voyez comment utiliser des concepts en aménagement du territoire pour amorcer un véritable exercice de planification de la gestion des eaux pluviales et familiarisez-vous avec certaines solutions réglementaires et techniques qui ont fait leurs preuves au Québec pour gérer plus efficacement l'écoulement

LES CYBERATTAQUES, UN RISQUE MUNICIPAL BIEN RÉEL

FORMATION 2 HEURES

des eaux pluviales.

À DISTANCE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Face à l'omniprésence des technologies, il est impératif pour les dirigeants municipaux de gérer adéquatement les cyberrisques. À l'aide d'exemples concrets, cette formation présentera les principaux cyberrisques auxquels sont exposées les administrations municipales ainsi que leurs conséquences potentiellement très coûteuses en temps et en ressources. Les meilleures pratiques pour éviter de faire les frais de coûteuses attaques informatiques seront également présentées afin de permettre aux dirigeants municipaux d'orienter leurs décisions et leurs interventions vers une réduction effective de ce risque en rapide croissance.

LES RISQUES D'INCENDIE DANS LES MUNICIPALITÉS : IDENTIFICATION, PRÉVENTION ET RÉDUCTION

FORMATION À DISTANCE **3 HEURES**

ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Décelez rapidement les risques présents dans les bâtiments municipaux et les lieux publics et soyez au fait des normes et des meilleures pratiques pour les rendre plus sécuritaires. Cette formation vous permettra de parfaire vos connaissances et d'élargir vos compétences sur la gestion des risques en sécurité incendie d'un immeuble municipal.

L'OFFICIER MUNICIPAL : DÉMYSTIFIER LE RÔLE COMPLEXE DE CET ACTEUR CLÉ EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

FORMATION

6 HEURES

À DISTANCE

ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Découvrez toute la complexité du travail de l'officier municipal lors de cette formation qui vous permettra d'en apprendre davantage sur le rôle de chaque acteur engagé dans l'aménagement du territoire, tant régional que local. Familiarisez-vous avec les lois et règlements applicables au travail d'officier municipal et améliorez l'efficacité et la fiabilité du processus d'émission des permis et certificats grâce à différents outils et méthodes de travail.

WEBINAIRES

ÉTUDES DE CAS: COMMENT RÉDUIRE LES RISQUES D'ERREURS DANS LES ACTIVITÉS D'URBANISME

WEBINAIRE

1 HEURE

ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les activités d'urbanisme sont la source de plusieurs réclamations en erreurs et omissions, principalement en raison de la délivrance de permis et de certificats problématiques. Ce webinaire présentera à l'aide d'exemples concrets les solutions à mettre de l'avant pour une meilleure gestion des risques en aménagement du territoire.

EFFONDREMENT DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX: COMMENT LES ÉVITER?

WEBINAIRE

1 HEURE

ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le nombre d'effondrements de bâtiments a considérablement augmenté dans les dernières années, notamment parce que les hivers ont apporté beaucoup de précipitations et ont été ponctués de nombreux redoux. Tout indique que ces conditions se reproduiront au cours des prochaines années, c'est pourquoi les administrations municipales doivent prendre les mesures nécessaires pour réduire les risques d'effondrement. Ce webinaire présente la problématique et donne des pistes de solution pour aider les municipalités à s'outiller contre ce risque.

AUTO-INSPECTION EN ÉLECTRICITÉ: VOS INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES SONT-ELLES **BIEN PROTÉGÉES ET ENTRETENUES?**

WEBINAIRE

1 HEURE

ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Dans les dernières années, les défaillances ainsi que les défectuosités mécaniques ou électriques issues d'erreurs humaines figurent parmi les principaux facteurs à l'origine des incendies. Ce webinaire sera l'occasion d'en apprendre davantage sur des pistes de solution concrètes pour prévenir les risques d'incendie d'origine électrique.

LA GESTION DE VOS RISQUES MUNICIPAUX GRÂCE À UNE MÉTHODE SIMPLE ET EFFICACE

WEBINAIRE

1 HEURE

ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les municipalités font face à un grand nombre de risques, c'est pourquoi la gestion de ceux-ci doit être une partie centrale de la gestion stratégique de toute municipalité. En effet, elle aide à identifier et à aborder les risques auxquels font face les municipalités et augmente la probabilité de maximiser la sécurité du public et de diminuer les risques de poursuite. Ce webinaire vous permettra d'acquérir les connaissances et les outils nécessaires à l'élaboration de stratégies globales de gestion des risques dans un contexte municipal.

LES ZONES DE MOUVEMENTS DE SOL : **QU'EST-CE QUE C'EST?**

WEBINAIRE

1 HEURE

ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Chaque année, la MMQ traite plusieurs sinistres liés aux zones de contraintes naturelles et anthropiques. Parmi celles aui sont plus problématiques, on retrouve les zones de mouvements de sols. Dans ces cas particuliers, les sinistres résultent de l'omission de vérifier l'existence de telles zones avant d'émettre un permis. Ce webinaire sera l'occasion de faire une réflexion sur les mécanismes mis en place pour tenir compte des zones de mouvements de sols dans la prise de décision en urbanisme.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITES D'INSCRIPTION

INFORMATION

Obtenez tous les détails en visitant le mutuellemmq.com.

DES QUESTIONS?
Communiquez avec nous:
info@mutuellemmq.com
1866 662-0661

INSCRIPTION

Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à mutuellemmq.com/evenements ou en visitant le formationmunicipale.com.



INFORMATION

info@mutuellemmq.com 1 866 662-0661

INSCRIPTION

formationmunicipale.com



formationmunicipale.com



400, boul. Jean-Lesage Hall Est, bureau 535 Québec (Québec) G1K 8W1 Téléphone: 418 647-4518 admq@admq.qc.ca



365, rue Normand Place Normand, bureau 260 Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1T6

Téléphone: 450 348-7178 combeq@combeq.qc.ca



1134, Grande Allée Ouest Bureau RC 01 Québec (Québec) G1S 1E5 Téléphone: 1 866 951-3343

info@fqm.ca



7100, rue Jean-Talon Est Bureau 805 Montréal (Québec) H1M 3S3 Téléphone: 1 866 662-0661 communication@mutuellemmq.com

